

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 28 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR, Mme Marie-Claude JARROT (Arrivée à 18h47 – I-7), M. Didier LAUBERAT, Mme Monique LODDO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Alexandra MEUNIER, M. Jean PISSELOUP, M. Laurent SELVEZ (Arrivé 18h44 – I-4), M. Khalid OTMANI (A partir 18h47 - I-7 : pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)

M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. CHRISTOPHE Denis

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES.....	5
1. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Monsieur Khalid OTMANI.....	5
2. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2025	5
3. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales	5
4. Direction des Finances - Création d'un emploi permanent de contrôleur de gestion	5
5. Direction des transports et de la mobilité - Création d'un emploi permanent	5
6. Écomusée - Création d'un emploi permanent	5
7. Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) - Localisation du poste Intercommunal de crise (PIC) - Modification du règlement intérieur du site technopolitain hub&go	6
8. Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) - Autorisation de signature de la convention globale de mutualisation des moyens entre la CUCM et les communes	6
9. Dépôt plainte - Délit de diffamation	8
II – QUESTIONS FINANCIERES	13
1. Budget principal 2026 - Décision modificative	13
2. Mise à jour des AP/CP	13
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	14
1. LE CREUSOT - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) ilot Jean Jaurès - Sélection du lauréat lot 1 ..	14
2. LE CREUSOT - MONTCEAU-LES-MINES - HABELLIS - Construction de logements LLI - Subventions exceptionnelles	15
3. SANVIGNES-LES-MINES et TORCY- OPAC - Démolition prioritaire de logements pour raison d'ordre public - Aides exceptionnelles de la CUCM	17
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	18
1. Inventaire des zones d'activité économique (ZAE) - Adoption	18
2. LE CREUSOT - Technopôle Sud Bourgogne hub&go - Demande d'aides financières à la Région Bourgogne Franche Comté	19
3. Association Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi (AGIRE)- Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026	19
4. Association Pour l'Orientatation et le Reclassement (APOR) - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026	20
5. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026	21
6. Université Bourgogne Europe - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention cadre 2026	21
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	22
1. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - Approbation de la modification de droit commun n°2 22	
2. PERRECY-LES-FORGES - Périmètre délimité des abords (PDA) des Monuments Historiques - Modification.....	24
3. Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau-les-Mines - Bilan 2025	24
4. Syndicat mixte du bassin de la Bourbince - Mesures de compensation zone humides - Autorisation de signature d'une convention	25

5. Pacte Territorial France Rénov' - Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Autorisation de signature d'une convention de partenariat.....	25
6. Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Convention pluriannuelle - Autorisation de signature d'un avenant.....	26
7. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire (CAUE) - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026.....	26
8. Office de Tourisme Communautaire- Attribution d'une subvention -Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026	26
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	27
1. Règlement du service public d'assainissement non collectif - Modification - Mise en place d'un service facultatif d'entretien des installations d'assainissement non collectif.....	27
2. Travaux sur les réseaux d'eau potable et eau brute - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert.....	28
3. Compostage individuel - Renouvellement du reste à charge réduit pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2026-2027.....	28
4. Plan climat air énergie territorial (PCAET) - Bilan de mi-parcours	29
5. Appel à manifestation d'intérêt - Exploitation de parcelles publiques pour le développement de centrales photovoltaïques - Désignation du lauréat.....	30
VII - PROXIMITE	31
1. Services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM et prestations exceptionnelles de transport - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 2501004PRP	31
2. Fonds de concours entretien des chemins ruraux - Attribution.....	33
3. Marché groupé d'élagage et d'entretien des espaces boisés - Autorisation préalable de signature d'accords-cadres à bons de commande passés en procédure adaptée	34

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Denis CHRISTOPHE est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Mes chers collègues, nous nous retrouvons à nouveau à Blanzky pour notre Conseil communautaire. D'ailleurs j'adresse en notre nom à tous, nos remerciements au maire de Blanzky, Hervé MAZUREK, qui s'est excusé. Il est retenu ailleurs. Un conseil communautaire qui est le premier de l'année 2026, mais surtout il est le dernier du mandat qui s'achève. Un mandat qui aura été marqué par de nombreuses crises. C'est bien et on le sait tous, la crise sanitaire, la crise internationale, puis la crise énergétique, puis la crise institutionnelle. Rarement on aura subi autant de crises successives. Une crise institutionnelle qui d'ailleurs continue, elle ne s'est pas encore arrêtée. Pour autant, nous avons œuvré collectivement au service du territoire et des habitants, avec constance et engagement. La période électorale dans laquelle nous sommes, ne m'autorise pas à faire un bilan exhaustif de notre action. En tout cas, pas ce soir. Aussi, je veux simplement donner quelques points clés et les rappeler. Pour rappel, nous avons défini et validé collectivement un projet de mandat pour la période 2021/2026, structuré autour de 4 axes : la transition écologique au cœur de la vie quotidienne, la cohésion sociale et territoriale dans laquelle on retrouve l'identité de la Communauté urbaine, le développement économique et l'enseignement supérieur, mais aussi la recherche et l'innovation, le développement numérique et la création d'une Smart communauté. Initialement constitué de 118 projets. Il a été adapté au fil du temps et il comporte en cette fin de mandat 126 actions. Donc on est passé de 118 à 126. Notre travail a permis d'engager et de réaliser - retenez ce chiffre, 90% - je l'avais déjà dit lors d'un dernier Conseil - 90% des projets que nous avons inscrits, ce qui représente, dans le contexte de crises multiples et successives que je rappelais tout à l'heure, un résultat cohérent et à la hauteur des enjeux de notre territoire. Ce projet de mandat était accompagné d'un plan pluriannuel d'investissement que nous avons fixé à 134,6 millions d'euros sur le budget principal. Je précise, c'était en début de mandat. Révisé in fine, il est passé à 139,1 millions d'euros et à 190 millions d'euros, presque 200 millions d'euros, en tenant compte des budgets annexes au global entre 2021 et 2026. Le réaliser en incluant le prévisionnel 2026, celui que nous allons exécuté puisque nous avons adopté le budget, représente 90% de réalisé du PPI. Là aussi, notre travail collectif a permis ce résultat. Aussi, lors de ces derniers conseils, mes chers collègues et à l'occasion de ce conseil, vous me permettrez d'adresser quelques remerciements. Je veux remercier bien entendu l'ensemble des vice-présidents et des conseillers délégués pour leur travail au sein de l'exécutif et à mes côtés. J'adresse également mes remerciements très sincères à chaque maire pour leur état d'esprit à la fois exigeant et constructif. Je remercie tous les conseillers communautaires pour leur action et leur participation au sein de cette assemblée, d'une manière ou d'une autre d'ailleurs et dans les nombreuses réunions de travail. Et puis enfin, je veux adresser là aussi mes sincères remerciements et toute ma gratitude à l'ensemble de l'administration communautaire qui a mis en œuvre nos orientations et nos projets, puisque l'administration est chargée de mettre en œuvre ce que nous décidons, je le rappelle. Et puis, avant de traiter le premier point de notre ordre du jour, je souhaite aborder le sujet du mail que j'ai demandé à mon cabinet de vous adresser vendredi vous informant de l'ajout en urgence d'une délibération pour m'autoriser à déposer une plainte au nom de la CUCM. Si la période de campagne électorale est par nature une période dans laquelle les points de vue doivent pouvoir se confronter, elle ne saurait justifier des propos diffamatoires dirigés contre une administration publique, je dis bien contre une administration publique. En effet, une campagne électorale n'autorise pas tout et les attaques et insinuations sur les réseaux sociaux remettant en cause la gestion des deniers publics par la Communauté urbaine et sa probité n'ont pas leur place. Mon rôle est et restera jusqu'au bout de défendre chaque fois que cela est nécessaire notre belle institution qu'est la Communauté Urbaine Creusot Montceau. C'est pourquoi les démarches adaptées ont été diligentées et que des plaintes seront déposées prochainement. Je vous remercie de votre écoute.

Nous allons examiner maintenant les délibérations, mais juste un point pratique, si vous me le permettez, que les services m'ont rappelé que mon cabinet m'a rappelé et je pense qu'il ne faut pas que je manque ce point-là, c'est de rappeler aux élus concernés par la restitution des tablettes de bien le faire avant de partir, c'est important. Alors tout le monde n'a pas encore été sollicité parce que tout dépend aussi des utilisations. Mais ceux qui l'ont été en tout cas pensez bien à rendre la tablette puisque, encore une fois, il n'y aura plus de conseil, il sera plus simple de le remettre maintenant.

Voilà pour ce point que je devais formuler. Donc ne partez pas sans restitution de tablette pour ceux qui ont reçu le petit courrier.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Monsieur Khalid OTMANI

M. le Président.- Le point 1 qui concerne les questions administratives, je le disais tout à l'heure, c'est l'installation de Monsieur Khalid OTMANI en lieu et place de Lionel DUPARAY. Mais Monsieur Khalid OTMANI est excusé. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui. Il est retenu par des obligations professionnelles, donc ça se comprend. Il m'a demandé bien évidemment de l'excuser. Et nous lui souhaitons quand même la bienvenue. Bien entendu.

Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Monsieur Khalid OTMANI

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la désignation de Monsieur Khalid OTMANI en tant que conseiller communautaire.*

Observations : Prise d'acte.

2. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2025

M. le Président.- L'adoption du procès-verbal du Conseil du 18 décembre 2025 qui est le point 2. Est-ce qu'il appelle des remarques avant son adoption ? Non, je ne vois pas de mains qui se lèvent donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2025

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Le compte rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités. Là, nous devons prendre acte. Est-ce qu'il y a des remarques avant que nous prenions acte ? Non, je n'en vois pas. Nous prenons acte à l'unanimité, merci.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Observations : Prise d'acte.

4. Direction des Finances - Création d'un emploi permanent de contrôleur de gestion

5. Direction des transports et de la mobilité - Création d'un emploi permanent

6. Écomusée - Création d'un emploi permanent

M. le Président.- Ensuite, nous avons des recrutements, créations d'emplois, notamment dans 3 domaines, Direction des finances, Direction des transports et de la mobilité et à l'Ecomusée. Je vous propose de ne pas développer plus le sujet mais de mettre aux voix, sauf si quelqu'un souhaite intervenir sur l'une ou l'autre des délibérations. Non, donc je mets aux voix les 3. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Direction des Finances - Création d'un emploi permanent de contrôleur de gestion

Le conseil décide :

- De créer, à compter du 01/02/2026, au sein de la Direction des finances, un emploi permanent à temps complet, de Contrôleur de gestion, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie A de la filière administrative sur les grades d'attaché et attaché principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des transports et de la mobilité - Création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- De créer, à compter du 01/02/2026, au sein de la Cellule infrastructures électriques et électroniques de la direction transport et mobilité, un emploi permanent à temps complet, d'Agent d'exploitation signalisation lumineuse – circulation, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique aux grades d'Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire,
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus,
- De mettre à jour le tableau des effectifs,
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Écomusée - Création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- De créer, à compter du 01/02/2026, au sein de la Direction de l'Ecomusée, un emploi permanent à temps complet, de Régisseur technique, emploi relevant de la catégorie C de la filière culturelle aux grades d'Adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire,
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus,
- De mettre à jour le tableau des effectifs,
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) - Localisation du poste Intercommunal de crise (PIC) - Modification du règlement intérieur du site technopolitain hub&go

8. Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) - Autorisation de signature de la convention globale de mutualisation des moyens entre la CUCM et les communes

M. le Président. - Le plan intercommunal de sauvegarde le PICS, comme on l'appelle, qui est la localisation du poste intercommunal de crise avec la modification du règlement intérieur, notamment sur le site technopolitain hub&go. Et puis ensuite, il y a une autorisation de signature de la convention globale du PICS et des moyens entre la CUCM et les communes. C'est Roger BURTIN qui nous présente les 2. Roger.

M. Roger BURTIN.- Oui, merci Monsieur le Président. Donc, suite à la loi MATRAS du 25 novembre 2001, la CUCM s'est vue soumise à l'obligation de se doter d'un plan intercommunal de sauvegarde, le PICS, afin de définir, planifier, organiser la réponse intercommunale en situation de crise. Ainsi, 2 sites ont été identifiés afin d'accueillir le poste de commandement intercommunal en cas d'activation du PICS. Il s'agit de la salle R03 du Technopôle Sud Bourgogne hub&go au Creusot et de la salle de réunion du premier étage des Ateliers du jour à Montceau-les-Mines salle de secours. Dans ce cas, plusieurs salles pourraient être même être nécessaires pour que les membres de la cellule de crise - Président, Directeur général des services, Directeur général adjoint ou autre en charge du Pôle réseau et de proximité - puissent passer des appels nécessaires à la coordination sans gêner les autres sur le site technopolitain. Outre la salle R03, les salles R01 et R02 pourraient donc être impactées alors qu'elles sont toutes proposées à la location. La modification du règlement intérieur du Technopôle Sud Bourgogne hub&go qui vous est proposé est donc nécessaire afin d'introduire ces précisions et de prévoir la libération des salles occupées par des personnes extérieures à la CUCM en cas de crise majeure. Merci de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Présentez la 2ème également.

M. Roger BURTIN.- La 2ème, je continue.

M. le Président.- Oui, je mettrai aux voix après.

M. Roger BURTIN.- Toujours de cette loi 2021, la loi MATRAS oblige désormais les EPCI à se doter d'un plan intercommunal de sauvegarde, ce qu'on appelle le PICS. Dès lors qu'au moins une de leur commune membre est soumise à l'obligation d'établir un plan communal de sauvegarde que ce dernier soit réalisé ou non. Peu importe. Donc la CUCM, elle est concernée puisque 4 de ces communes - Blanzay, Montceau, Saint-Eusèbe et Saint-Vallier sont soumises à cette obligation. Le plan intercommunal de sauvegarde se conçoit comme un outil de coordination et de solidarité entre la CUCM et les communes membres, mais aussi entre les communes elles-mêmes. Ainsi, le PICS répond à 3 objectifs principaux : la mobilisation des capacités communautaires au profit des communes, la mutualisation des capacités des communes pour une solidarité intercommunale et le rétablissement des services publics communautaires au profit des usagers. Il revient donc au président de la Communauté Urbaine d'organiser cette solidarité, notamment par le prêt de moyens humains et matériels communautaires, mais aussi par le biais du recensement des moyens des moyens afin communaux afin d'en superviser l'engagement au profit du territoire frappé par un événement majeur lorsque les capacités de cette commune sont insuffisantes et elles sont souvent insuffisantes dans les petites communes. Très insuffisante, je dirais. Pour ce faire, la présente convention-cadre d'un an, renouvelable par tacite reconduction, vise à formuler ces hypothèses de prêt, à savoir : la mise à disposition des moyens matériels humains de la Communauté Urbaine au profit des communes, la mise à disposition des moyens communaux entre chaque commune, collaboration dite horizontale afin de faciliter pardon cette mise en œuvre effective de ce document. Il importe que les différents signataires aient connaissance des moyens susceptibles d'être mobilisés dans le cadre d'une gestion de crise. C'est pourquoi seront annexées à la présente convention les listes de moyens intercommunaux et communaux. Ces fiches, on les a déjà reçues. On doit les remplir dans toutes les communes pour pouvoir travailler dessus. Merci de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Merci beaucoup pour la présentation de ces 2 délibérations. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant que je mette aux voix ? Non, il n'y a pas de prise de parole. Simplement, moi, souligner que c'est un point important. On sait qu'on peut avoir des situations de crise assez graves à certains moments, liées à des phénomènes climatiques, liées à des accidents, liées à des phénomènes. Solidarité un jour, solidarité toujours. Ça a toujours été le maître-mot à la Communauté Urbaine concernant ces communes et je crois qu'il faut aussi souligner que la Communauté, elle n'est pas simplement là pour investir. Elle est là aussi pour soutenir en toutes circonstances ce qu'elle a fait et ce qu'elle a toujours fait, les maires des communes qui peuvent se retrouver en difficulté et ça c'est important de le souligner. Voilà. Donc vraiment des délibérations qui sont importantes. Donc, sur la localisation du poste intercommunal de crise avec une modification du règlement intérieur sur le site Techno et je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Même vote pour la 2ème ? Personne ne souhaite voter différemment ? Donc unanimité sur l'autorisation de signature de la convention. Je vous remercie.

Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) - Localisation du poste Intercommunal de crise (PIC) - Modification du règlement intérieur du site technopolitain hub&go

Le conseil décide :

- D'approuver la modification du règlement intérieur du technopole hub&go dont le projet est joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) - Autorisation de signature de la convention globale de mutualisation des moyens entre la CUCM et les communes

Le conseil décide :

- D'autoriser M. le Président, ou l'élu ayant délégation, à signer la convention cadre pour la mutualisation des moyens, entre la CUCM et les communes membres, et entre les communes du territoire elles-mêmes.

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Dépôt plainte - Délit de diffamation

M. le Président.- Je vous présente à présent et bien ce que j'ai évoqué dans mon propos liminaire concernant la plainte et je vais vous faire lecture, je pense que c'est important, du contenu du rapport. Donc le rapporteur expose : Des publications sur les médias sociaux ont imputé à la CUCM dans son ensemble des faits de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération en insinuant que l'argent public aurait été utilisé à des fins étrangères à tout intérêt public. Ces publications découvertes très récemment peuvent être constitutives du délit de diffamation défini par l'article 29 et la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse. Je cite l'article : « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommé mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affichés incriminés ou affiches incriminées. Constitue donc une diffamation toute expression qui contient l'imputation d'un fait précis et déterminé de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne visée, même si elle est présentée sous une forme déguisée ou dubitative, ou par voie d'insinuation. À ce titre, une plainte doit être déposée pour faire cesser cette situation. Situation que le contexte électoral ne saurait en aucun cas justifier. L'article 48 de la loi du 29 juillet 1881 impose, à peine d'irrecevabilité, une délibération prise en Assemblée générale et requérant les poursuites. Il faut donc impérativement que le conseil communautaire délibère avant de pouvoir déposer cette plainte et compte tenu du calendrier des instances en ce début d'année 2026, il y a urgence à ce que le conseil soit saisi de cette question. Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver le dépôt de plainte consécutivement aux allégations mensongères selon laquelle la Communauté Urbaine générerait mal l'argent public en finançant des voyages qui ne présenteraient aucun intérêt public pour la collectivité. Voilà les termes exacts de cette délibération. Comme toute délibération bien entendu, et avant de la mettre aux voix, j'ouvre éventuellement la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Alors, Monsieur Cyril GOMET. Madame Danièle PICARD.

M. Cyril GOMET.- Bonsoir chers collègues. Monsieur le Président, chers collègues, il y a quelques semaines, vous demandiez la protection fonctionnelle pour plusieurs personnes. Ce soir, vous nous soumettez une délibération qui vise à déposer une plainte pour diffamation à la suite de publications sur les réseaux sociaux. Nous arrivons heureusement au terme de ce mandat, car je n'ose imaginer quel autre bouclier juridique vous tenteriez de brandir. Je tiens tout d'abord, au nom des élus du Creusot présents ce soir, à présenter des excuses collectives à l'ensemble des 33 autres communes du territoire car nous importons ici la campagne municipale du Creusot au sein de notre assemblée. Pour moi, cette plainte soulève plusieurs questions de fond qui me semble incompatible avec les principes démocratiques que nous défendons toutes et tous dans cette enceinte. Sur le principe même de la plainte tout d'abord. L'utilisation de l'argent public pour engager une telle procédure visant à faire taire des critiques est profondément problématique. Nous sommes des élus, donc des personnes publiques soumises au débat démocratique. La critique d'une gestion, même véhémement, fait partie du jeu démocratique. La loi de 1881 sur la liberté de la presse que cette délibération invoque a justement été conçu pour protéger la liberté d'expression et le

débat public. L'instrumentaliser pour poursuivre des oppositions politiques en période électorale me paraît contraire à son esprit. Je poursuis. Le rapport indique que le contexte électoral ne saurait en aucun cas justifier ses publications. Je pense exactement l'inverse. C'est précisément en période électorale que le débat doit être le plus libre et le plus ouvert. Sauf à considérer qu'il y aurait un blasphème à votre encontre, les citoyens ont le droit de critiquer la gestion d'une collectivité et de demander des comptes sur l'utilisation de cet argent. Déposer une plainte dans ce contexte peut légitimement être perçu comme une tentative d'intimidation visant à dissuader toute critique durant une campagne. C'est à priori ce que ce qu'il a été décidé de faire puisque j'ai appris ces derniers jours que plusieurs comptes Facebook avaient été... avaient fait l'objet de suspensions, non pas en raison de ce qu'ils exprimaient, mais par une nouvelle méthode détournée en faisant signaler ce compte par plusieurs utilisateurs. Sur le fond des accusations ensuite, cette délibération reste assez vague sur les faits reprochés. Il est, en effet, fait état de voyages qui ne présenteraient aucun intérêt public entre guillemets, sans aucune autre précision. Si ces voyages ont bien eu lieu, chacun aura pu le constater à travers les publications sur les réseaux sociaux et qu'ils ont été financés par la collectivité. La question de leur intérêt semble légitime et relève donc à mon sens du débat démocratique et non pas d'un tribunal. Si nous souhaitons... vous souhaitez défendre certains éléments de la gestion, la transparence et la pédagogie seraient des réponses plus appropriées qu'une procédure judiciaire en se protégeant derrière la collectivité. En tout état de cause, ces voyages ont bien été autorisés et validés. Enfin, le dernier caractère, l'urgence invoquée pour délibérer ce soir et je cite, compte tenu du calendrier des instances en ce début d'année 2026. Cet argument pour moi est révélateur. Il s'agit là d'utiliser l'arsenal juridique dans un calendrier électoral, ce qui, à l'évidence, renforce le caractère politique de la démarche. Aussi, et pour toutes ces raisons, je voterai contre cette délibération, car je considère qu'elle constitue une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression. Elle envoie un signal négatif aux citoyens sur notre capacité à accepter la critique et elle instrumentalise la justice qui, à mon sens et à notre sens à tous, je pense, n'a pas besoin de cela. Elle a suffisamment de travail et notamment dans un contexte électoral. Plutôt que d'ester en justice, nous pouvons avoir la démonstration par les faits des retours et bienfaits concrets, positifs pour le territoire de tous les possibles, plutôt que par tenter une intimidation judiciaire à vos contradicteurs. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Mme PICARD.

Mme Danièle PICARD.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Pourquoi je ne voterai pas aujourd'hui cette délibération ? Monsieur le Président, vous êtes candidat à votre propre élection en qualité de maire et vous êtes également président de la Communauté urbaine et à ce titre responsable de sa gestion. Vous allez donc être soumis, comme nous tous d'ailleurs, au jugement des électeurs et des électrices sur votre bilan, votre programme et vos actions comme tout candidat à sa propre élection, ce qui vous expose et je dirais même qui nous expose tous à des critiques sur vos choix et sur votre gestion. C'est l'exercice normal de la démocratie. Si dans ce cadre-là vous vous sentez ou toute autre personne se sent diffamés, vous avez le droit de porter plainte, mais ce n'est pas la collectivité et donc au contribuable de prendre en charge de telles dépenses. Une telle prise en charge romprait l'égalité entre les candidats aux prochaines élections municipales dans votre propre commune. En ce qui concerne les agents de la Communauté urbaine, une protection fonctionnelle a déjà été accordée à 2 cadres pour les mêmes motifs supposés de diffamation. La Communauté urbaine est ainsi susceptible de prendre en charge les frais de justice les concernant. Là aussi, vous pouvez constater une ambiguïté entre leur fonction et le soutien à un candidat. Ces 2 agents vous ayant accompagné à différents événements de votre campagne électorale, ce qui est tout à fait autorisé en dehors de leur temps de travail. Toutefois, une ambiguïté subsiste. Il serait donc beaucoup plus clair, à 42 jours du premier tour des élections municipales, d'assumer, Monsieur le Président, le statut de candidat à votre réélection ainsi que les conséquences financières afférentes. Puisque j'ai la parole ici, je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble des services et du personnel de la Communauté urbaine, tout particulièrement le service économique et les partenaires de l'insertion avec lesquels j'ai eu grand plaisir à travailler. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Alors j'ai 2 demandes. D'autres demandes : Jean-François JAUNET et Évelyne COUILLEROT.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, alors quelques remarques assez simples. En fait, cette délibération, elle vise avant tout à protéger les agents. Et vous venez de le dire à l'instant, vous avez visé 2 agents, 2 cadres de la collectivité. Donc c'est surtout dans cette intention-là que cette délibération est prise, c'est pour la protection des agents. Et si par rapport à ce que dit Cyril GOMET, il y a un problème par rapport à un de ces voyages. En fait, ces voyages, ils ont... ils ont été aussi approuvés par cette assemblée lors de délibérations qui ont permis d'acter ces voyages et de rembourser les frais inévitables à ces voyages. Et donc en fait ces voyages, à ma connaissance, il y en a

eu 1 ou 2, il y a déjà quelques années et en fait à cette époque-là, personne ne s'est ému du fait que ces voyages étaient organisés justement pour étudier un certain nombre de sujets et de dossiers très particuliers. Mais vous ne nous avez pas à l'époque attaqué sur le fait... en disant : Ben les élus ou les agents concernés ? Les délibérations ont été validées par l'ensemble de cette assemblée. Donc c'est curieux d'arriver à cette période de l'année, à cette période même du mandat pour évoquer ces sujets.

M. le Président.- Oui merci président. Quelques... quelques mots en complément. Je crois que l'ensemble des élus ici, sait faire la différence entre une campagne électorale où effectivement parfois les propos échangés ne sont pas de nature très sympathiques mais ne concernent que les élus. Et dans ce cadre-là, les uns les autres on apprend à s'endurcir. Et même si ça ne fait pas plaisir, c'est effectivement le débat démocratique d'avoir un bilan, d'avoir des critiques, d'avoir des projets. Et je crois que ce n'est pas ça la question aujourd'hui. Aujourd'hui, il s'agit de la mise en cause de personnels de la Communauté Urbaine et je... et je crois qu'on passe à un stade où cela devient compliqué si on accepte ce genre de démarche. Parce que chacun peut avoir, Eh bien, des cadres, des employés sur ces communes qui soient attaqués. Et je crois que, au nom... en tant qu'élu de la Communauté urbaine, nous devons le soutien à ceux qui travaillent pour nous. Et là encore, alors que le... volontairement le rapport était large pour ne justement... ne pas jeter l'opprobre d'une quelconque façon. Je regrette que l'on ose ce soir de façon à demi-mot désigner 2 personnes. Je trouve ça tout à fait lamentable. Et voilà les élus... on est dans une campagne, on fait notre job de candidat, ce n'est pas toujours agréable, mais les personnels, je crois qu'elle doit... ils doivent avoir le respect et la moindre des choses c'est que là, on est à la communauté urbaine, donc je ne parlerai pas d'autres assemblées, eh bien nous leur devons, nous leur devons notre soutien. Je souhaiterais dire aussi en complément de ce qu'a dit Jean-François, c'est qu'effectivement tous ces déplacements ont été validés par notre assemblée, puisqu'à un moment donné il faut bien qu'il y ait des imputations budgétaires et que c'est une démarche large que nous avons souhaité d'ouvrir notre communauté urbaine au national et à l'international avec aujourd'hui effectivement des retombées... alors qui peuvent gêner ? Je comprends bien que ça gêne les oppositions quand les retombées sont intéressantes. Mais aujourd'hui une collectivité qui s'ouvre au national et international et qui est de plus en plus reconnue et c'est bénéfique pour l'ensemble de nos territoires. Donc voilà ce que je souhaitais ajouter, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Daniel MEUNIER a demandé la parole, oui.

M. Daniel MEUNIER.- Merci Monsieur le Président. Juste quelques mots. Moi dans les propos qui viennent d'être échangés sur ce sujet. Quelque chose qui me fâche énormément, c'est effectivement l'attaque de responsable de service, l'attaque de personnel. Il ne faut pas oublier que dans toute collectivité, ces personnels, ces responsables de service, qu'ils soient administratifs ou de tout autre service, sont quand même sous la coupe des élus. Ce sont quand même les élus qui décident effectivement des objectifs. Ce sont les élus qui décident des projets qu'ils ont à mener et on ne peut en aucun cas s'attaquer à des personnes dans le cadre de leur profession par cet intermédiaire. Moi je suis profondément choqué, effectivement, sans les citer, que 2 personnes soient ici attaquées de cette façon.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, puisque nous avons à nous prononcer ce soir sur une délibération et avant de d'intervenir, puisque tout le monde a l'air de savoir de quoi on parle. J'avoue que je débarque. Est-ce que vous pourriez nous faire lecture ou présentation des propos diffamants ? Parce que je... ils sont comme l'a dit Evelyne COUILLEROT, évoqué à demi-mot, mais ils ne sont pas présentés dans la délibération. Donc j'aimerais bien que vous nous le disiez, puis ensuite je vous donnerai ma position sur le sujet. Mais là, on parle un petit peu dans le brouillard.

M. le Président.- Très bien. D'autres prises de parole ? Non, il n'y en a pas. Donc je vais apporter quelques éléments de réponse, si vous permettez après que d'autres élus en aient apportés. D'abord, je ne suis pas surpris de ces interventions. Vous imaginez bien. Et ce n'est pas moi qui amène le sujet des municipales du Creusot sur le... au Conseil de Communauté mais bien les personnes qui sont intervenues donc demander des excuses au nom des élus du Creusot. Excusez-moi un petit peu de pudeur à certains moments. Je vais rappeler certains... certaines choses. Nous sommes dans un État de droit. Ainsi le droit, tout le droit et rien que le droit. Il paraît ainsi étonnant que des élus de la République puissent remettre en cause le fait même de pouvoir utiliser le cadre juridique, à savoir le droit de déposer une plainte pour permettre à la justice de se saisir d'une situation et ainsi de dire le droit, et là je ne me positionne que sur le droit. Le sujet, je le rappelle, porte sur des écrits visant la Communauté Urbaine en tant qu'institution, la Communauté, pas David MARTI, maire du Creusot ou David MARTI, président de la Communauté

Urbaine, mais bien l'institution Communauté Urbaine et encore pire, des agents. On n'avait jamais vu ça, jamais. Ça fait un petit moment que je fais des campagnes électorales comme d'autres ici. S'attaquer directement à des agents au travers de réseaux sociaux. On atteint ici un sommet de lâcheté, de lâcheté jamais égalé. Donc il ne faudrait pas confondre les choses. Moi vous savez, des adversaires en politique, j'en ai un certain nombre. Certains dans la salle le savent, me critiquent, ce n'est pas pour ça que je porte plainte. Moi la critique elle ne me fait pas peur, au contraire, c'est le débat démocratique, on peut débattre, on peut être en désaccord, on peut le faire savoir par tous les moyens. D'ailleurs, là on est sur autre chose, je ne reviens pas sur la protection juridique qui avait été demandé, qui là aussi portait sur des propos qui touchaient à l'intégrité, à l'intégrité des personnes et de ma personne. C'est différent. Mais sur un débat politique, il n'y a pas de sujet. Là, on s'attaque directement à des personnes qui, comme l'a dit Daniel MEUNIER, comme l'ont dit les collègues, ne font que mettre en œuvre un choix fait par l'exécutif, par le président.

On en est là quand même et encore une fois, c'est du jamais vu. Et donc ce sont bien ces personnes qui sont intervenues, Monsieur GOMET, Madame PICARD, qui portent le débat sur la campagne électorale. C'est bien comme ça que c'est posé, pour ça que je ne suis pas surpris de leur intervention. Nous sommes donc sur un bouclier juridique parce que nous sommes sur un État de droit et il ne faut pas confondre le débat public que nous connaissons tous en tant qu'élus et une critique et une diffamation qui là est un délit. Le fait de demander des comptes sur l'argent public, c'est tout à fait logique et normal. Et j'ai toujours dit à cette... dans cette assemblée que j'étais prêt à fournir toutes les preuves. Toutes. Mais insinuer un défaut de probité ne relève en rien le fait de demander des comptes. Le juge, lui, ne juge pas les intentions politiques, il juge les propos eux-mêmes. Le droit d'agir en diffamation ne saurait être assimilé à une manœuvre d'intimidation ? Pas du tout. Dès lors que la plainte vise des propos précis, c'est le cas. Qui porte atteinte à l'honneur et à la considération. Et c'est d'ailleurs ce que l'avocat qui nous défend et qui défend l'institution nous a conseillé de faire sous cette forme. Mes chers collègues, si on laisse passer de telles choses, qu'en sera-t-il demain ? Pour ceux qui seront élus et pour les agents de l'administration. Ça veut dire qu'on laisse salir des gens, on laisse insinuer qu'ils profitent. On laisse insinuer que le président ou la présidente de l'exécutif utiliserait l'argent public à des fins qui finalement ne servent à rien pour la collectivité. Je pose la question autrement. On s'interroge à chaque fois quand il y a des déplacements, mais qu'est-ce que ça rapporte concrètement ? Et qu'est-ce que ça rapporte ? Les jumelages dans les communes ? Quand on fait des jumelages, on se déplace. Non, il y a des élus qui se déplacent, il y a des services qui se déplacent. Personne ne s'interroge sur mais au final, qu'est-ce que ça rapporte à l'institution ? Les jumelages en retombé. On ne s'interroge pas là. Si demain la Communauté décidait de faire un jumelage, pourquoi pas ? En termes d'Intercommunalité posera la question. Mais pourquoi il y a des élus qui se déplacent dans telle ville d'Europe avec des agents, avec des responsables associatifs ? Là on ne se pose pas la question. Tout à fait normal. Eh Ben non, ce n'est pas normal. Quand des élus décident de créer des coopérations, de s'ouvrir à l'international, de créer des ponts avec d'autres villes, c'est que forcément ils ont estimé qu'il y avait un retour d'une manière ou d'une autre, d'une manière ou d'une autre, ça veut dire qu'on ne veut pas rester reclus sur nous-mêmes. Veut dire qu'on s'ouvre au monde, est-ce qu'il faut le chiffrer, le monnayer à chaque fois ? Allons, dans quel monde on vit ? Donc à certains moments, on s'interroge en fonction du type de déplacement des personnes qui y vont, qui n'y vont pas, puis à d'autres moments, c'est normal, tout à fait logique, il n'y a rien à dire, il n'y a rien à dire. Puis sur une remarque un petit peu philosophique, si vous voulez, chacun le retiendra ou le retiendra pas, moi, vous savez, j'ai toujours défendu l'ouverture aux autres. Et puis pour le territoire de la Communauté urbaine, l'ouverture vers d'autres villes, intercommunalités, de manière à créer des ponts. De manière à aller chercher aussi des expériences qui peuvent être appliquées ici, puis de s'ouvrir à l'international. Parce que quand on s'ouvre, quand on va vers les autres, il y a toujours des bénéfices à trouver. Pendant longtemps, vous savez, on a dit : Homo sapiens a survécu parce qu'il était plus intelligent que Néandertal. Pas vrai. Les scientifiques savent aujourd'hui pourquoi Néandertal n'a pas continué, a disparu et pourquoi Homo sapiens lui est là, puisque nous sommes là. Et Ben parce que l'un Néandertal s'est replié sur soi-même et a cultivé l'entre soi. Et que Homo sapiens lui s'est ouvert au monde et s'est adapté. Alors vous me direz, c'est une métaphore un peu poussée, mais c'est la réalité. Je vous invite vraiment à réfléchir à ça parce qu'on est là sur un niveau, encore une fois, comme je le disais, qu'on n'a jamais atteint. Et si on ne casse pas ce système de dénonciation calomnieuse, on va où ? Ça rappelle quand même des périodes pas très glorieuses de notre histoire. Pas très glorieuse de notre histoire. Monsieur LANDRE, vous posiez la question sur bah finalement pourquoi est-ce que je pourrais voter si je ne connais pas le contenu ? Votre question est légitime. Votre question est légitime. Sauf que notre conseil juridique, notre avocat, nous a bien dit de rester sur ces termes uniquement à ce stade de la procédure. Je comprendrais que vous ne votiez pas, que vous absteniez. Je le comprendrais, posé de cette manière-là. Je dis juste par rapport aux éléments que je viens de vous donner et dans le débat que nous avons eu qu'il faut m'autoriser, parce que j'ai considéré. C'est une question de confiance et après avis juridique qu'il y avait véritablement une diffamation à l'encontre de l'institution elle-même. Encore une fois, pas de moi, pas de moi, de l'institution et au travers de cette de cette institution, ceux qui y travaillent. Voilà comment je pose le sujet et je veux mettre aux voix, oui, Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Du coup, je voudrais intervenir avant le vote. Puisque je vous avais demandé...

M. le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Charles LANDRE.- ...quels étaient les éléments ? Et votre réponse est très claire. Moi je voudrais expliquer ma position sur le sujet. Par principe, je ne suis pas très favorable aux plaintes en diffamation, même si je comprends que quand il s'agit effectivement d'une institution et de personnes qui sont attaquées indirectement dans le cadre de leur travail, cela puisse être nécessaire. Néanmoins, c'est vrai que j'aurais aimé, même si là encore j'entends votre justification, avoir présentation des faits présentés comme diffamants. Et je ne peux pas voter en conscience une délibération autorisant effectivement peut être marginalement à engager l'argent public, mais en tout cas à engager une procédure en justice. Sur des faits dont je n'ai pas connaissance, hormis le fait que vous les qualifiez de diffamants. Moi je ne rentrerai pas du tout dans les débats qui ont eu lieu là, qui parfois peut-être parce qu'ils étaient très sibyllins ou par l'identité des intervenants m'ont fait penser à un congrès du parti socialiste il y a 10 ans. Mais vraiment sur le fond de cette délibération qui, si elle permet effectivement d'attaquer des éléments qui manifestement ne sont... ne seraient que du commentaire puisque je n'en ai pas connaissance sur le fonctionnement de l'institution, pourrait être à ce moment-là assimilé, et nous en serions complices, à une forme de procédure bâillon, en tout cas d'utilisation des moyens de la collectivité pour attaquer des habitants de la CUCM ou d'ailleurs -je ne sais pas à quoi on fait référence pour, comment dire sur des propos qui ne relèvent pas de la diffamation. Et donc il est vrai que n'ayant pas conscience de ces éléments, moi je ne voterai pas cette délibération. Enfin, je voterai contre cette délibération. Encore une fois avec et je demande d'ailleurs à tous nos collègues conseillers communautaires qui auront à se prononcer sur cette délibération dans un sens ou dans un autre, avec... - c'est comme ça que je me positionne, avec la hauteur de vue qui consiste à estimer qu'on ne peut pas -enfin je ne peux pas en tout cas - et je comprendrai d'ailleurs que d'autres fassent le choix inverse, voter ces délibérations sans avoir les éléments. Tout ce qui relève du commentaire politique, électoral ou partisan, je le laisse de côté dans le cadre de ce vote. Mais je dis ma position, je pense qu'il n'est... enfin en tout cas, la tournure qu'a pris le débat montre que ça entraîne un climat qui n'est pas forcément très sain, mais comme on peut effectivement le connaître en période électorale, et en tout cas je pense que ce n'est pas la bonne manière de faire sans avoir les éléments que de déposer cette plainte et donc je voterai contre.

M. le Président.- Très bien. Vous avez expliqué votre vote. Encore une fois, moi je peux l'entendre. Je dis juste, ce n'est pas moi qui qualifie de diffamatoire. Mais là c'est quand même des personnes qualifiées qui disent il y a matière à diffamation. Moi quand j'ai un doute, je me retourne vers le droit à chaque fois. Encore une fois critiquer, me critiquer sur la campagne électorale, mais jamais je dirais que c'est critiquable. Ça à la limite, c'est le débat démocratique, projet contre projet, bilan contre bilan. C'est autre chose. Là, c'est complètement autre chose. Encore une fois si on ne casse pas ce système-là, qu'en sera-t-il demain ? Je pose la question comme ça, est-ce qu'on peut tout accepter et de traîner des personnes parfois dans la boue au nom du débat démocratique, et qui plus est quand ce ne sont pas des élus, ce n'est pas possible. Donc le Conseil juridique a estimé la qualification de diffamation à l'encontre de la Communauté urbaine de certains agents. Et que ça pourrait être constitué et donc qu'une plainte pouvait être déposée et venir ici dans cette instance. Donner lecture des propos concernés serait... ou ne pas le faire d'ailleurs serait quelque part, de manière implicite, participer à cette diffamation puisque nous sommes dans une assemblée publique. Vous comprenez ? Moi j'aurais pu, j'aurais pu, parce que j'en ai le droit. Les pouvoirs... J'aurais pu déposer plainte directement, sans passer par l'assemblée. J'aurais pu le faire, j'aurais pu le faire. Je n'ai pas voulu parce qu'encore une fois, c'est un système qu'il faut casser. On ne peut plus accepter ça. On ne peut plus accepter ça, sinon ce serait renier ce que nous défendons en tant qu'élu de la République. Donc, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes... donc... une abstention. Des personnes qui sont contre ? Une, deux, trois... les pouvoirs... 2, 3, 4. Pour ? La résolution est adoptée, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

Alors nous passons ensuite aux questions financières. Ah excusez-moi, vous... (Mme Marie-Claude JARROT) je pensais que vous l'aviez voté. Ah mais vous voulez intervenir ? On va vous amener le micro si vous voulez bien, donc vous intervenez après vote, on est d'accord ? Non mais ce n'est pas grave, ce n'est pas grave. Allez-y. Parce que c'est vous.

Mme Marie-Claude JARROT.- Monsieur le Président, chers collègues, Bonsoir, j'interviens pour donner un sens au bonheur... Un peu. J'ai beaucoup aimé votre citation entre Néandertal et Homo sapiens. Alors je voudrais livrer une pensée, comme ça, qui m'a parcouru l'esprit suite à votre... à ce que vous avez dit. Ce n'est pas l'homme de Néandertal par sa puissance physique qui a comme vous l'avez dit, qui domine le monde. Mais la richesse culturelle,

c'est la richesse culturelle et la richesse du débat qui a permis à l'Homo sapiens d'être encore... de survivre et d'être là. Voilà donc c'est un petit clin d'œil au bonheur.

M. le Président.- Ben écoutez, je vous remercie, ça me fait plaisir. Merci beaucoup. C'est c'est la réalité, vous avez raison. Alors

Dépôt plainte - Délit de diffamation

Le conseil décide :

- *D'approuver le dépôt de plainte pour diffamation consécutivement à la publication sur les réseaux sociaux de contenus insinuant que la Communauté Urbaine gèrerait mal l'argent public en finançant des voyages qui ne présenteraient aucun intérêt public pour la collectivité ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents en lien avec ce dépôt de plainte.*

Observations : Adoption à la majorité.

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Budget principal 2026 - Décision modificative

2. Mise à jour des AP/CP

M. le Président.- Alors nous passons ensuite aux questions financières, avec une décision modificative, et puis une mise à jour des AP/CP. Je passe la parole au premier vice-président, Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, merci Monsieur le Président, vous vous doutez bien, chers collègues, que les 2 notes qui vont suivre effectivement s'imbriquent tout à fait logiquement. Une décision modificative d'un montant de 272 518 € en fonctionnement qui comprend la rétrocession du site Konescrane et puis une dotation pour des contrats et des prestations de services. Et puis dans cette décision modificative d'un montant de 763 850 € en investissement, cela s'explique simplement par des compléments et des ajustements de crédit d'opération qui concernent des opérations dont nous avons déjà dans cette assemblée beaucoup parlé, dédiées à la requalification du quartier du Plessis à Montceau, de la zone Mach 2 au Creusot, l'aménagement des abords du cinéma de Montceau, les travaux de centralité à Sanvignes et les îlots urbains dégradés ainsi que le gros dossier de l'Eurovélo 6. Donc la mise à jour des AP/CP que vous avez dans la note qui suit, s'imbrique avec ce que je viens, ce dont je viens de vous entretenir, vous invitant à adopter la décision modificative à un rejaillissement sur le déroulé de ces AP/CP dans lesquelles vous avez vu apparaître en rouge les évolutions qui concernent les différents échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme préalablement cités. Vous voyez aussi apparaître aussi dans cette note, une prolongation de l'autorisation de programme et l'ajustement des crédits nécessaires pour l'opération Sanvignes centralité. Voilà pour cette décision modificative au budget principal.

M. le Président.- Tu enchaînes ? 1 AP/CP. Ah ça y est, tu viens de le dire ? Pardon. Tu parlais de décision modificative. C'est pour ça. Alors sur ces 2 délibérations, des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Sur les 2 ? Sur les 2 ? Et qui sont pour ? Donc je n'ai pas compris sur l'AP/CP aussi vous êtes contre ? Ah d'accord donc vous votez. Mais c'est sur la décision modificative donc. Ok uniquement le contre sur la décision modificative. Adoption sur l'AP/CP.

Budget principal 2026 - Décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- De voter l'ensemble des ajustements de certaines autorisations de programme joint au présent rapport.

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. LE CREUSOT - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) îlot Jean Jaurès - Sélection du lauréat lot 1

M. le Président.- Développement urbain. Cette fois l'AMI sur l'îlot Jaurès avec la sélection du lauréat. Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui, merci Monsieur le Président, donc un petit rappel de notre démarche globale. À savoir que dans le cadre d'actions cœur de ville et de l'opération de revitalisation du territoire, l'ORT communautaire, la Communauté urbaine avec la ville du Creusot ont souhaité relancer l'aménagement de l'îlot Jaurès, l'ancien site du lycée Léon Blum, qui était démolé en 2024. Ce site est particulièrement intéressant pour la revitalisation du secteur et il a été découpé en plusieurs lots. Plus précisément, 3 lots qui seront à commercialiser et qui visent à créer 1 nouveau quartier mixte, attractif et durable. Il sera proposé des logements adaptés aux nouveaux actifs avec une diversité de typologie, à la fois en accession et en location libre, de façon à créer, comme je le disais, un nouveau quartier avec également l'implantation de services et de commerces, et puis également le souhait est de développer des formes architecturales innovantes et de favoriser à la fois en interne à ce quartier, mais aussi avec les autres quartiers de la ville, les mobilités actives afin de proposer un espace public de qualité et avec un traitement écologiquement adapté à ce que l'on attend aujourd'hui. Donc dans ce cadre-là, notre Conseil a délibéré le 26 juin 2025 afin d'autoriser le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour cet îlot. Le 20 novembre dernier, nous avons sollicité le Conseil de façon à modifier le règlement de l'AMI de façon à pouvoir préciser davantage les attendus et de façon à ce que les candidats puissent mieux préciser leur programme. Et de façon aussi à indemniser puisque nous demandions davantage de travail. Indemniser le lauréat qui ne serait pas retenu. Tout cela pour le lot numéro un. Donc le lot numéro un, de façon à vous le situer, c'est celui qui est le plus près du commerce Durkque. Donc à cette issue, nous vous proposons aujourd'hui puisque le 2ème jury de sélection a été organisé le 16 décembre. Et que les 2 candidats retenus pour cette 2ème phase ont pu présenter leur projet. Nous vous proposons à cette issue de retenir la SARL ACM construction qui s'est révélé être le projet le plus économiquement avantageux au regard des critères qui avaient été définis dans le règlement de l'AMI. Donc à ce stade donc, il s'agit de retenir ce candidat pour le lot numéro un et puis de verser une indemnisation de 30 000 € hors taxes pour l'autre candidat Link City qui n'a pas été retenu. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Il n'y a pas de prise illégale d'intérêt ? Je vérifie. Non. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. Unanimité

LE CREUSOT - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) îlot Jean Jaurès - Sélection du lauréat lot 1

Le conseil décide :

- D'approuver la proposition du jury, de déclarer comme lauréat le groupement dont le mandataire est la société SARL ACM Construction, domiciliée 1035 avenue de l'Europe, 71200 Le Creusot, pour le lot 1 de l'appel à manifestation d'intérêt de l'îlot Jean Jaurès,
- D'approuver le versement de la prime de 30 000 euros HT pour le candidat non retenu le groupement dont le mandataire est la société Linkcity ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférant à l'appel à manifestation d'intérêt.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. LE CREUSOT - MONTCEAU-LES-MINES - HABELLIS - Construction de logements LLI - Subventions exceptionnelles

M. le Président.- Cette fois-ci au Creusot et à Montceau, la construction de logements LLI. Montserrat REYES.

Mme Montserrat REYES.- Oui, merci Monsieur le Président. Donc, la Communauté Urbaine porte, comme vous le savez, une étude stratégique habitat et de peuplement qui a été lancée depuis décembre 2024, dont le diagnostic, présenté en comité de pilotage le 3 septembre dernier, a souligné la vétusté du parc locatif privé et la nécessité de rénover ce parc et de produire également du logement neuf pour accroître l'attractivité résidentielle du territoire. Donc, face à cet enjeu d'être au rendez-vous du rebond économique et industriel en cours et de capter durablement les nouveaux ménages venant travailler sur le territoire, certaines opportunités de développement d'un habitat locatif de qualité, correspondant mieux aux nouvelles manières d'habiter, doivent être saisies immédiatement. Sans attendre, il est donc proposé de soutenir de manière exceptionnelle 3 opérations de construction neuve sur les communes du Creusot et de Montceau-les-Mines. Ces opérations, portées par Habellis, filiale d'action logement, permettront de mettre sur le marché entre fin 2027 et 2029, une offre de 125 logements neufs dont 100... dont 66 pardon en logements locatifs intermédiaires, ce qu'on appelle le LLI, qu'on peut enfin produire sur la communauté urbaine, et 59 en logement social PLS et plus. L'intérêt donc de la production d'opérations LLI sur le territoire est double. D'une part, ce type de logement permet de répondre aux attentes de certaines catégories de population en produisant une offre locative qualitative munie par exemple de cuisines équipées. Et puis d'autre part, il doit permettre de contribuer au renouvellement du parc de logements et à la mixité sociale. En effet, au bout de 10 ans, le bailleur social aura la possibilité de mettre sur le marché de l'accession à la propriété les logements en LLI. Donc, sont ainsi prévus 25 logements LLI et 45 PLS plus sur l'opération dite Magenta au Creusot, 28 logements LLI sur l'îlot Jaurès au Creusot et 27 logements dont 13 LLI sur l'opération dite Friche Loison à Montceau-les-Mines. Donc, ces logements majoritairement composés de petites typologies répondent aux besoins identifiés par le diagnostic de l'étude habitat en cours, à savoir des besoins anticipés de jeunes ménages de salariés arrivant sur le territoire en T 2 et T 3. Donc compte tenu des difficultés rencontrées par le territoire dans la production d'opérations immobilières neuves, la Communauté urbaine souhaite accompagner Habellis par le versement d'aides exceptionnelles afin de concrétiser ces opérations. Il s'agit de verser donc une subvention de 3 000 € par logement pour du LLI. Alors, vous avez la décomposition. Donc 1 000 € par logement pour l'aide à la construction et un bonus de 2 000 € par logement pour la mise en place de cuisines équipées. Une subvention d'un montant de 39 000 € pour le projet dénommé Friche Loison à Montceau-les-Mines. Une subvention d'un montant de 75 000 € pour le projet dénommé Magenta au Creusot. Une subvention enfin d'un montant de 84 000 € pour le projet situé dans l'îlot Jean Jaurès. Donc, il est précisé qu'une convention sera conclue entre Habellis et la Communauté. Elle fera l'objet d'une délibération spécifique. La faisabilité de ces opérations nécessite un soutien exceptionnel de la part de la Communauté aux côtés d'autres financeurs tels qu'Action logement, donc je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Merci. le LLI, il y a longtemps qu'on le demandait, mais on l'a finalement obtenu. Je pense que c'est quelque chose qui est important pour le territoire. Oui, Madame Marie-Claude JARROT, on vous apporte le micro.

Mme Marie-Claude JARROT.- J'ai envie de commencer mon intervention par : enfin. Parce que ça va... ça va nous donner de l'air, vraiment, par rapport à cette notion de logement intermédiaire qui se situe entre le logement purement privé et le logement social. On en a besoin pour relancer la machine à la fois de la construction pour la location ou pour la vente. Alors je crois que c'est un point de vigilance que nous devons avoir parce que sans logement intermédiaire, nous n'arriverons pas, vous l'avez dit, nous n'arriverons pas à capter les personnes qui viennent travailler parce qu'il y a beaucoup de personnes qui viennent travailler sur la Communauté Urbaine. Mais c'est très compliqué de les loger actuellement. La qualité du parc de logements privé, c'est compliqué. Et puis le logement social, c'est le logement social. Donc ce dispositif LLI, maintenant il ne faut plus, il ne faut plus qu'on lâche prise, parce qu'il faut vraiment qu'on développe ça. Moi je suis très contente de cette première tranche, j'espère, je vois qu'il y a encore une différence de mon temps entre Le Creusot et Montceau, mais c'est parce qu'on, il faut qu'on faut rattrape le temps, voilà. C'est tout, c'est un point de vigilance pour nous, merci.

M. le Président.- Merci de rappeler cette importance. Encore une fois on a... Ça m'a valu quelques déplacements dans les ministères, vous aussi vous voyez, on se déplace. Voilà, ça nous a valu quelques déplacements.

Bon il y a un retour là qu'on peut voir. Eh oui, alors des fois il faut se déplacer plusieurs fois pour avoir un retour mais c'est comme ça qu'on arrive à convaincre. C'est du tête-à-tête, c'est... Voilà. Les courriers, il en faut, mais à un moment donné il faut dire venez voir chez nous. On est venu vous voir, maintenant vous venez chez nous et vous regardez la situation et maintenant vous trouvez des solutions parce que nous on ne peut pas. Néanmoins, néanmoins, je rappelle que la Communauté Urbaine est le territoire au niveau départemental où les actifs résident le plus sur, c'est-à-dire lieu d'habitation, lieu de travail, loin devant les autres intercommunalités. Je vous ai donné les chiffres, vous les avez. Ça ne veut pas dire qu'il faut s'en satisfaire. Ça veut dire que notre situation, bah elle est meilleure quand même qu'ailleurs. Et qu'ailleurs, il y a plus de personnes qui vont travailler mais qui ne résident pas que chez nous. Nous, on est à plus de 80%, les autres n'arrivent à peine qu'à 75%, voire même moins de 70%, voire beaucoup moins. Et qu'au niveau régional, Bourgogne Franche Comté, nous devons être 6ème ou 7ème quand même, c'est quand même pas mal. Donc ça veut dire qu'il y a quand même eu du boulot qui a été fait. Mais il faut continuer, voilà. C'est pour ça qu'on a demandé du LLI. Merci d'autres prises de parole ? Oui, Chantal.

M. Chantal LEBEAU. - En cette fin de mandat, j'ose... et sur ce sujet, j'ose prendre la parole. Ce sera la seule fois, puisque je ne me représente pas. Simplement pour dire un petit peu ma déception que Montchanin soit, de fait, oublié un petit peu dans ce processus et on aimerait bien aussi, qu'on regarde, que la Communauté puisse regarder aussi un petit peu Montchanin, qui a besoin aussi d'aide pour avoir des logements intermédiaires, donc je signale ma déception en tant que montchaninoise. Pour autant, bien sûr, je ne vais pas m'opposer à cette, évidemment, à cette délibération. J'ai bien entendu qu'il y avait un différentiel financier au profit du Creusot. Mais que dire alors de Montchanin ? J'aimerais bien qu'à l'avenir Monsieur le Président et Messieurs les futurs élus communautaires, vous songiez aussi un petit peu peut-être à Montchanin et à son besoin de logement intermédiaire et d'un petit coup de pouce. Voilà, je sais qu'on se démène aussi nous au niveau municipal, donc je m'autorise à le dire. Excusez-moi, voilà.

M. le Président. - D'autres prises de parole ? Non. Alors c'est bien, il faut oser, il faut le dire alors. Mais Montchanin n'est pas oublié, ni Montchanin, ni les autres communes. Simplement, à un moment donné, il y a... il y a des projets qui émergent. Bon. Il y a des villes centres. Les villes les plus importantes qu'il faut conforter parce que sinon bah les autres communes vont en souffrir aussi, il ne faut pas l'oublier. Mais on n'oublie aucune commune. Montchanin n'est pas oublié. Le travail est en train de se faire. Bien entendu. Je rappelle que la Communauté urbaine et le maire de Montchanin le sait parce qu'on en a parlé, a obtenu le label Petites villes de demain, quand même qui est l'équivalent d'Action cœur de ville pour des communes plus petites. Donc c'est un dispositif important. Donc Petites villes de demain va permettre à Montchanin bien entendu de se développer en matière de logement, pas que de logement, mais notamment en matière de logement. Donc, mais on n'oublie pas non plus les autres. Bien évidemment il y a d'autres communes qui peuvent prétendre au dispositif Petites villes de demain, je pense à Blanzay notamment. Ça fait partie du sujet que nous allons aborder. Peut-être si nous sommes encore là. En tout cas c'est mon intention sur Blanzay mais Montchanin n'est pas oublié. Vous voyez, ça tombe bien que vous interveniez parce qu'hier j'étais avec le premier vice-président de la région Bourgogne Franche-Comté. Bon, on est allé à Montceau, on est allé à Torcy, on est allé sur les quartiers politiques de la ville en fait. Donc à Montchanin, il n'y a pas de quartier politique de la ville, mais on est allé principalement sur les quartiers politiques de la ville. Mais lors de la réunion que j'ai eue avec lui, le sujet de Montchanin est arrivé. Voilà. Donc vous voyez que ça n'a pas été oublié. Et le premier vice-président m'a dit, mais Montchanin, nous sommes en train de travailler sur des dispositifs sur Montchanin dans le cadre de la région et notamment dans le dispositif qui s'appelle... Sr2 quelque chose. Je ne sais plus le nom où là il y a des dispositifs régionaux qui vont permettre notamment à la ville de Montchanin de bénéficier d'aides sur plusieurs niveaux. Mais ça, on en parlera. Mais vous voyez que Montchanin n'est pas oublié. C'était à l'ordre du jour de ma rencontre avec ...c'est la Ruralité en région. Voilà, je cherchais le mot. Et c'est la 2ème version du dispositif Ruralité en région. Donc Montchanin est bien entendu dans les radars de la région, ici sur le territoire. Voilà. Donc soyez complètement rassurée, Ça prend un peu de temps, bien évidemment j'entends l'impatience, mais personne n'est oublié. Voilà et il y aura du logement sur Montchanin bien entendu. Voilà mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? je vous remercie.

LE CREUSOT - MONTCEAU-LES-MINES - HABELLIS - Construction de logements LLI - Subventions exceptionnelles

Le conseil décide :

- D'accorder une subvention au titre de l'année 2027, sous réserve du vote du budget, au bailleur social Habellis d'un montant de 39 000 € pour le projet de construction de logements dit « La Friche Loison » à Montceau les Mines,
- D'accorder une subvention au titre de l'année 2027, sous réserve du vote du budget, au bailleur social Habellis d'un montant de 75 000 € pour le projet de construction de logements dit « Magenta » au Creusot,
- D'accorder une subvention au titre de l'année 2027, sous réserve du vote du budget, au bailleur social Habellis d'un montant de 84 000 € pour le projet de construction dit « Jaurès » au Creusot,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant au versement de ces aides,
- D'imputer les dépenses sur les lignes des budgets correspondants.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. SANVIGNES-LES-MINES et TORCY- OPAC - Démolition prioritaire de logements pour raison d'ordre public - Aides exceptionnelles de la CUCM

M. le Président.- Nous passons ensuite, oui, je vais sortir. Sanvignes et Torcy, démolition prioritaire de logement pour des raisons d'ordre public. C'est Évelyne COUILLEROT qui va présenter puisque je dois sortir, ainsi que Bernard DURAND et Montserrat REYES.

M. Daniel MEUNIER.- Bien concernant cette note, je laisse la parole à Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Merci Daniel. Donc il s'agit d'aide exceptionnel de la Communauté urbaine en direction de l'OPAC pour des démolitions prioritaires en raison de désordres à l'ordre public. Vous le savez, l'OPAC a arrêté l'exploitation d'un certain nombre d'immeubles et de pavillons sur l'ensemble des communes de la Communauté urbaine. Et ces arrêts d'exploitation ne sont pas systématiquement et immédiatement suivi de démolition, notamment et surtout compte tenu du coût important de ces démolitions. Et donc c'est effectivement une question d'image pour les communes. Mais au-delà de cela, et c'est ce qui fait la délibération de ce jour, certains immeubles vides et fermés conduisent à avoir des désordres graves comme des incendies volontaires. Et ça a été le cas sur les communes de Sanvignes et de Torcy. C'est pourquoi il est impératif de démolir rapidement les immeubles. Les immeubles concernés donc sur Sanvignes, il s'agit de la démolition de 3 immeubles de 16 logements totalisant 48 appartements estimés à ce jour par l'OPAC de Saône et Loire à 1,2 millions TTC. Coûts techniques et sociaux, et cetera. Soit un total lorsqu'on ajoute les coûts financiers de 1 342 000 € TTC. Donc, cette démolition est planifiée sur 18 mois, l'OPAC devant mener des études et pouvant prendre entre 12 et 18 mois. Les travaux pourraient démarrer en novembre 2027. En plus des financements de l'OPAC Saône et Loire, des aides de l'État seront apportées spécifiquement pour cette démolition et donc au regard du besoin urgent de démolir ces 48 logements, il est proposé une aide exceptionnelle de 240 000 € correspondant à 20% des taux techniques et sociaux de la démolition. La Communauté est actuellement en plus en recherche d'aide auprès d'autres partenaires pour permettre cette démolition. Alors en ce qui concerne Torcy, il s'agit de la démolition non plus d'immeubles, mais de 11 pavillons en arrêt d'exploitation dont la démolition est évaluée à au total à 808 176 € TTC. Plus les coûts techniques. Les travaux dureront 8 mois à compter de l'ordre des services et le démarrage est prévu en septembre de cette année. Pour finaliser ce plan de financement, la commune apportera - la commune donc de Torcy - apportera un financement exceptionnel. Des aides de l'État ont également été identifiées. Et des aides pourront être attribuées par d'autres partenaires qui sont également recherchés. Donc il est proposé, compte tenu de la situation, que la Communauté urbaine verse une aide exceptionnelle pour la cette démolition à hauteur de 94 973 € TTC qui correspond également à 20% des coûts techniques et sociaux de la démolition, comme pour Sanvignes. Il est précisé qu'une convention sera conclue entre l'OPAC et la Communauté et qu'elle fera l'objet d'une délibération spécifique. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Evelyne pour cette présentation. Y a-t-il des prises de parole ? Jean Claude.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Bon...Après, après l'intervention de la collègue de Montchanin, je ne voudrais pas apparaître en compétition, mais c'est vrai que je pense que mon collègue et voisin, on est assez satisfait effectivement que ces dossiers aboutissent parce que beaucoup d'autres communes ont besoin de voir une mutation comme ça vient d'être dit par Marie-Claude JARROT sur l'habitat social. Si je parle rien que de Sanvignes, on est à 36% d'habitat social parce qu'en plus de ces 48, il faudra démolir 30 logements Habellis, toute une restructuration d'une cité Beauséjour des années 50, donc c'est, à mon avis, pour nous, une satisfaction. La future municipalité derrière moi aura au moins... voilà des éléments pour poursuivre maintenant la réhabilitation de tout un quartier qui est situé en plein bourg, avec des réseaux, l'école maternelle en face, et cetera. Il ne s'agissait pas de vouloir se placer en premier, mais franchement, on le sait tous les 2. D'autres le savent aussi, avoir les CRS une nuit dans un cité, ce n'est pas ce qu'on apprécie le plus, et surtout quand il y a le feu, et cetera. Mais bon, ce n'est pas la seule raison. Mais voilà, c'est plutôt une satisfaction de voir ce dossier aboutir grâce à la Communauté urbaine qui a fait plus qu'un effort et surtout l'effort d'entraîner les autres puisque l'OPAC nous l'a confirmé et que l'État aussi sera à nos côtés pour un projet qui se déroulera sur plusieurs années. Mais voilà, il fallait déclencher en tout cas.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Jean-Claude, de votre prise de parole. Nous allons pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des élus qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des contres ? Pours ? Je vous remercie.

SANVIGNES-LES-MINES et TORCY- OPAC - Démolition prioritaire de logements pour raison d'ordre public - Aides exceptionnelles de la CUCM

Le conseil décide :

- *D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 94 973 € à l'OPAC Saône-et-Loire pour l'opération de démolition de 11 pavillons, Résidence du Lac à Torcy avec un premier versement en 2026 et un versement en 2027, sous réserve de l'adoption du budget,*
- *D'accorder une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2027, sous réserve du vote du budget, d'un montant de 240 000 € à l'OPAC Saône-et-Loire pour l'opération de démolition de 48 logements, cité Léon Blum à Sanvignes-les-Mines,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ces aides,*
- *D'imputer la dépense dans le cadre de l'autorisation de programme/crédit de paiement dédiée.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard DURAND, Monsieur David MARTI et Madame Montserrat REYES intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Inventaire des zones d'activité économique (ZAE) - Adoption

M. le Président.- Alors très bien, merci. Développement économique cette fois, l'inventaire des zones d'activités économiques ce qu'on appelle des ZAE. Donc Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, je vous ferai grâce de la lecture de ce rapport avec surtout toutes les annexes où chaque commune retrouvera sans doute ses zones d'activités. Ce travail a été fait par un cabinet, l'Agence économique et la CCI. Parce que dans la période actuelle où il faudra redéfinir les stratégies économiques. Sur quel terrain et en fonction de nos capacités de foncier, il est utile d'avoir cet inventaire qui concerne à la fois les propriétés publiques mais aussi les privées. Donc voilà, je tiens à dire que ce travail sera très utile pour l'avenir et y compris pour engager une réflexion sur nos capacités d'accueil parce qu'excepté Coriolis où il reste encore suffisamment de place, on s'aperçoit qu'on est en zone... un peu en période de pénurie comme d'autres territoires le sont d'ailleurs. On ne pourra pas se contenter de ça. Donc c'est en fait pour cette question comme pour d'autres rendez-vous PLU, et cetera. Prochain mandat quoi.

M. le Président.- Très bien, merci pour cette présentation très synthétique. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Alors là je crois qu'il faut adopter ? J'ai un doute. Oui, allez-y, je vous en prie.

Mme Marie-Claude JARROT.- Après... merci Monsieur. Après le vote, là, on va bien adresser ces inventaires au service urbain des communes. C'est prévu ?

M. le Président.- Oui, oui, bien sûr.

Mme Marie-Claude JARROT.- Parce que ce n'est pas la peine qu'on réinvente...

M. le Président.- Pas de problème.

Mme Marie-Claude JARROT.- Faut bien y penser s'il vous plaît, merci.

M. le Président.- C'est noté. Je mets aux voix donc. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Inventaire des zones d'activité économique (ZAE) - Adoption

Le conseil décide :

- *D'arrêter l'inventaire des zones d'activité économique du territoire de la CUCM tel que présenté en annexe de la délibération,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents en lien avec l'inventaire des zones d'activité économique de la CUCM.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. LE CREUSOT - Technopôle Sud Bourgogne hub&go - Demande d'aides financières à la Région Bourgogne Franche Comté

M. le Président.- Ensuite, au niveau du Technopôle, les demandes d'aide financière à la région sans présentation. Mais par contre, il faudrait que Jean-Claude LAGRANGE et Laetitia MARTINEZ sortent. Pas très longtemps je vous rassure. Attention à la porte parce que ouais, il ne vaut mieux pas la fermer complètement à mon avis. Alors je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Abstention je ne l'ai pas dit. Abstention ? Pour ? Je vous remercie de faire rentrer nos collègues. Merci.

LE CREUSOT - Technopôle Sud Bourgogne hub&go - Demande d'aides financières à la Région Bourgogne Franche Comté

Le conseil décide :

- *De solliciter les aides financières au montant le plus élevé, auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du règlement d'intervention de la Région au titre du soutien régional à l'immobilier collectif d'entreprises et aux pépinières labellisées à haut niveau de service pour la période 2026-2028 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces aides financières ;*
- *D'inscrire les recettes sur les lignes des budgets correspondants.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Claude LAGRANGE et Madame Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Association Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi (AGIRE)- Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

M. le Président.- Alors, le va et vient n'est pas terminé puisque nous attaquons maintenant les subventions, donc subventions pour AgIRE, donc là doivent sortir. Christophe DUMONT, Sébastien GANE, Christian GRAND, Monique LODDO, elle n'est pas là, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Jocelyne BLONDEAU, Yohann CASSIER, Daniel PICARD.

M. Daniel MEUNIER.- Bien merci Monsieur le Président. Donc nous commençons effectivement comme chaque année dans les... nous commençons dans les domaines de l'accompagnement social et professionnel et puis ainsi que les domaines de l'insertion et de l'orientation. Nous commençons par l'association AgIRE. Vous savez que c'est une association importante qui marque durablement son empreinte sur notre territoire. Et en 2026, AgIRE entend poursuivre son travail important qui est un travail en même temps diversifié et reconnu, en développant plusieurs de ces pôles d'action déjà bien éprouvés et qui satisfont l'intérêt général, tant dans le domaine de l'orientation, de l'illettrisme et de l'accès à la langue française, de l'emploi dans le cadre du développement économique assorti du développement dans la relation aux entreprises, sans oublier bien entendu, leurs spécificités en matière de plateformes mobilité pour mener à bien la poursuite de leurs activités indispensables en matière d'insertion de nos publics et, là j'insiste, de nos publics les plus fragilisés. AgIRE sollicite la Communauté pour un soutien financier de 551 225 € pour l'année 2026, sachant bien entendu que cette subvention est soumise à convention d'objectifs.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Prises de parole ? Non donc je mets aux voix. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Association Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi (AGIRE)- Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement d'une subvention de 551 225€ au titre de l'année 2026 à l'Association Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi, domiciliée au 5 Avenue François Mitterrand 71200 Le Creusot,*
- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2026 à intervenir avec l'Association Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs,*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Yohann CASSIER, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Monique LODDO, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Association Pour l'Orientation et le Reclassement (APOR) - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

M. le Président.- Nous passons maintenant à APOR, donc là doivent sortir Séverine GIRARD-LELEU, Marie-Claude JARROT, moi-même, Daniel PICARD, Guy Souvigny. Pour les présents. Éric COMMEAU n'est pas là, je crois donc.

M. Daniel MEUNIER.- Bien. Nous continuons donc avec l'association APOR. Je rappelle que l'association APOR a adhéré avec grand intérêt au dispositif Innov'insertion que la Communauté Urbaine Creusot Montceau a mise en place et incité. Dans le domaine de l'insertion, APOR s'adresse aux chômeuses et chômeurs longue durée, aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes chômeurs tant au travers d'unités de reclassement que de modules et d'actions de formations qui sont des formations certifiantes. Et ça, c'est très important pour notre territoire. Avec une spécificité toutefois qui réside dans le déploiement de la formation aux outils numériques et techniques et recherche digitale. Le travail collaboratif en ligne, l'utilisation des sites web et de la PAO, tout comme l'intégration de l'intelligence artificielle sont des points forts de cette association. La mise en place d'unités mobiles de reclassement et le développement des compétences numériques sont des atouts conséquents et déterminants pour l'avenir des demandeurs d'emploi. Aussi, je vous invite à ce que nous participions à cet élan novateur et à la demande de l'association APOR. Nous vous proposons donc de lui octroyer une subvention de 49 000 € pour le développement de ces pratiques en matière d'insertion. Tout comme pour l'association AgIRE, bien entendu, cette subvention sera assortie de conventions d'objectifs. Y a-t-il des prises de parole avant vote ? On peut passer au vote ? Y a-t-il des élus qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pous ? Je vous remercie.

Association Pour l'Orientation et le Reclassement (APOR) - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

Le conseil décide :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 49 000 € au titre de l'année 2026 à l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement, domiciliée 9A rue Saint Eloi à Montceau les Mines ;
- D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2026 à intervenir avec l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs,
- D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.

Observations : Etant précisé que Monsieur Eric COMMEAU, Madame Séverine GIRARD-LELEU, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur David MARTI, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

M. le Président.- La Ligue de l'enseignement, personne ne sort là. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, alors concernant l'Association de la Ligue de l'enseignement et donc l'Ecole de la 2ème chance. Vous savez, pour rappel que l'Ecole de la 2ème chance a pour mission aussi de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans qui sont sortis malheureusement du système scolaire sans qualification ni emploi. Les écoles de la 2ème chance ont été implantées par la région Bourgogne Franche-Comté dans l'objectif de pouvoir aider et puis surtout redonner confiance à ces jeunes de 18 à 30 ans dans le cadre d'une insertion professionnelle. Et on sait toutes et tous, ici, là, combien les jeunes décrocheurs chaque année, misèrent pour retrouver le chemin de l'emploi, retrouver même des circuits d'apprentissage indispensables à leur devenir. Et puis in fine à l'accès de cursus valorisant et diplômant. Cette école est située sur notre territoire communautaire. Elle est implantée à Montceau-les-Mines. Chaque année, la Ligue de l'enseignement sollicite le soutien financier de la CUCM pour mener à bien ses actions au travers de l'Ecole de la 2ème chance et au titre de l'année 2026, cette demande de subvention, assortie d'une convention d'objectifs, est d'un montant de 40 000 €.

M. le Président.- Plus de parole, question non ? Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

Le conseil décide :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2026 à l'Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté domiciliée au 7/11 Rue du Commandant Rivière 58 000 NEVERS ;
- D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2026 à intervenir avec l'Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;
- D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Université Bourgogne Europe - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention cadre 2026

M. le Président.- Nous avons ensuite une subvention à l'Université Bourgogne Europe. Je me réjouis que l'Université s'ouvre de plus en plus à l'Europe et à l'international. Et j'encourage l'Université à continuer dans cette

voie, à accueillir des délégations et puis à se rendre ailleurs. Voilà vont sortir Cyril GOMET, Laëtizia MARTINEZ, Nadège CANTIER. Alors Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, je ne reviendrai pas sur tout le soutien que la CUCM apporte depuis plus de 20 ans à l'enseignement supérieur et à l'Université de Bourgogne. Alors soutien effectivement qui va de la rénovation des locaux, la création de nouvelles formations, les actions partenariales avec les entreprises et la valorisation du campus, encore une fois à l'international. Nous devons valoriser ce soutien important au travers d'une convention-cadre qui permettra de mettre en exergue les différentes modalités et puis les multiples montants correspondants. Donc les différents montants de valorisation vous sont rappelés dans la note. Je pense qu'il est bon de les rappeler aussi à l'oral. Ils représentent une aide totale chiffrée de 586 210 € pour 2026 à destination de l'Université de Bourgogne. Vous voyez que ça n'est quand même pas une mince somme.

M. le Président.- Bourgogne Europe.

M. Daniel MEUNIER.- Bourgogne Europe, oui. 221 500 € en fonctionnement qui comprennent une aide exceptionnelle pour les 50 ans de l'IUT, la mise à disposition d'un agent pour 35 000 € et un investissement de 60 000 €. Une communication de promotion pour 40 000 €. Et enfin, un montant de 229 710 € qui concerne la valorisation des locaux du Technopôle Sud. Voilà tout cela, bien entendu, encore une fois, nous avons une convention d'objectifs qui nous lie avec cette Université.

M. le Président.- Merci prise de parole ? Non, je mets aux voix ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Université Bourgogne Europe - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention cadre 2026

Le conseil décide :

- *D'attribuer une aide totale de 586 210 euros, subventions et valorisations comprises, au titre de l'année 2026 à l'Université Bourgogne Europe, domiciliée Maison de l'Université, Esplanade Érasme, BP 27877, 21078 DIJON Cedex,*
- *D'approuver les termes de la convention cadre et d'objectifs 2026 à intervenir avec l'université Bourgogne Europe ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre et d'objectifs et tout acte à intervenir pour son application ;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Madame Nadège CANTIER, Monsieur Cyril GOMET, Madame Laëtizia MARTINEZ, Monsieur Jérémy PINTO et intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - Approbation de la modification de droit commun n°2

M. le Président.- Ensuite, développement territorial, chapitre 5, le PLUI, l'approbation de la modification de droit commun numéro 2. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. Alors oui, c'est une question que l'on a déjà évoquée à plusieurs reprises ici, notamment lors des conseils de juillet de septembre derniers. Je ne reviens donc pas sur les objectifs et les enjeux de cette modification. Vous les avez dans la délibération. Simplement, je vous rappelle que cette procédure vise à faire évoluer des points de règlement et de zonage, mais ne modifie en rien notre PADD puisqu'il ne s'agit pas d'une révision mais d'une modification de droit commun. Nous en sommes donc là à la dernière étape dans cette procédure puisque l'enquête publique a eu lieu. Elle s'est déroulée du 27 octobre au 13 novembre dernier, laquelle enquête a reçu une centaine de contributions. À la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur nous a remis son rapport avec ses conclusions. Il a souligné la qualité du contenu ainsi que la méthodologie de l'auto-évaluation environnementale. Il a donc émis un avis favorable avec une réserve et une observation. Je vous rappelle aussi que nous avons eu un avis favorable de la CDPNAF et des personnes publiques associées. Pour ce qui

est de la réserve, il est demandé à la Communauté urbaine de réaliser dans un délai de 24 mois, pouvant être prolongé 6 mois en cas de changement de gouvernance suite aux prochaines échéances électorales, donc de demander de réaliser une étude d'extension à l'ensemble du territoire de l'approche de qualification des Zones de protection renforcée, c'est notamment à l'égard des projets de d'implantation éolien. S'agissant de l'observation, le commissaire enquêteur souhaite que la Communauté urbaine poursuive un dialogue constructif avec les porteurs de projets dans le domaine du photovoltaïque et celui de l'agrivoltaïque. Afin d'augmenter dans une mesure raisonnable la production d'électricité renouvelable en accord avec notre politique environnementale et paysagère, sans se limiter aux seuls objectifs fixés dans le PCAET, j'ajouterai que le comité de pilotage qui s'est réuni le 12 janvier dernier s'est prononcé favorablement sur ces modifications proposées et a retenu les principes de réserves et d'observations émis par le commissaire enquêteur. Ce qu'il vous est donc demandé ce soir, c'est d'approuver les modifications apportées, après enquête publique, au projet de modification de droit commun numéro 2 du PLUI, c'est d'approuver la modification du PLUI tel qu'il est annexé dans cette délibération. C'est de s'engager sur l'observation et la réserve émise par les remarques du commissaire enquêteur, d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes liés à cette délibération. Enfin, de procéder aux différentes informations tel que nous le faisons habituellement pour ce qui est de la presse, l'affichage dans les communes, à la Communauté, et cetera. D'autre part, avant de le soumettre à vos voix. D'autre part, concernant la réserve du commissaire enquêteur, je souhaitais vous donner l'information suivante. Pour approuver la modification du PLUI, la Communauté urbaine fait le choix de lever la réserve du commissaire enquêteur. Donc, pour cela, en conformité avec la proposition du comité de pilotage du PLUI du 12 janvier dernier, il vous est proposé d'engager dans un délai de 24 mois, pouvant être prolongé de 6 mois en cas de changement de gouvernance, la réalisation d'une étude afin d'examiner la nécessité de mettre en place d'autres zones de protection à l'égard de projets d'implantation éolien à l'échelle du territoire communautaire. De plus, sans attendre un prochain Conseil communautaire, le président de la Communauté urbaine a décidé par délégation du Conseil d'autoriser à titre préalable la signature d'un marché à intervenir pour la réalisation de l'étude prescrite. Cette décision Président permet à la Communauté Urbaine de lancer une consultation plus rapidement afin de sélectionner l'opérateur qui aura la charge de la réalisation de cette étude dans les délais annoncés et d'approuver ainsi la délibération qui vous est proposé aujourd'hui. Une décision qui marque notre volonté de s'engager dans cette démarche d'étude. Voilà donc maintenant on peut soumettre aux voix cette délibération.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Donc je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Il n'y a pas de prise illégale d'intérêt là ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) - Approbation de la modification de droit commun n°2

Le conseil décide :

- *D'approuver les modifications apportées après enquête publique, au projet de modification de droit commun n°2 du PLUIH,*
- *D'approuver la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tel qu'il est annexé à la présente ;*
- *De s'engager à réaliser dans un délai de 24 mois à compter de l'approbation de la modification du Plan local d'urbanisme, pouvant être prolongé de 6 mois dans l'hypothèse d'un changement de gouvernance à la suite des échéances électorales, une étude à l'échelle du territoire de la CUCM afin d'examiner la nécessité de mettre en place d'autres zones de protection renforcée à l'égard de projets d'implantation éoliens ;*
- *Réaffirmer la volonté de la Communauté Urbaine de développer la production d'énergies renouvelables sur son territoire et de s'appuyer sur les études d'évolution du SCOT, du PLUI et du PCAET pour interroger les objectifs du territoire en matière de production des énergies renouvelables et de poursuivre le dialogue avec les acteurs et partenaires du territoire.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;*
- *De préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairie des communes-membres pendant un délai d'un mois ;*
- *De préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention dans un journal ;*
- *De préciser que, conformément à l'article L.153-22, le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal modifié sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau ;*

- De publier la délibération sur le portail national de l'urbanisme ;
Observations : Adoption à l'unanimité.

2. PERRECY-LES-FORGES - Périmètre délimité des abords (PDA) des Monuments Historiques - Modification

M. le Président.- Pardon Perrecy-les-Forges, périmètre délimité des abords des monuments historiques. Là, sans présentation. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

PERRECY-LES-FORGES - Périmètre délimité des abords (PDA) des Monuments Historiques - Modification

Le conseil décide :

- D'approuver le projet de Périmètre délimité des abords (PDA) des Monuments Historiques sur la commune de Perrecy-les-Forges tel que modifié par courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté – Unité Départementale 71 en date du 25 novembre 2025 14 ;
- D'intégrer ce PDA au PLUi, en tant que servitude d'utilité publique, conformément aux articles R. 621-94 et R. 621-95 du code du patrimoine ;
- D'autoriser la Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme prévisionnel et au foncier, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- De préciser que la présente délibération sera exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication ;

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau-les-Mines - Bilan 2025

M. le Président.- Politique foncière de la Communauté. C'est le bilan 2025, donc il faut simplement prendre acte de la présentation du bilan synthétique, Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. Oui, effectivement, comme chaque année à cette période, on doit délibérer sur la politique foncière de notre collectivité. Cela nous est imposé par le Code général des collectivités territoriales. Mais c'est aussi l'occasion d'avoir une photographie de notre consommation foncière dans le cadre de projets engagés ou programmés. Il s'agit de prendre acte du bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année écoulée. Donc là, c'est effectivement le bilan de l'année 2025. Ce bilan de toutes les opérations donne lieu à un tableau complet qui doit être annexé à notre compte administratif. Alors, comme à chaque fois, les différentes opérations vous sont présentées par thématique, selon leur vocation, économique, artisanale ou commerciale, environnementale. Elles concernent également de l'aménagement urbain ou rural, de l'habitat, de la voirie ou de l'assainissement. En ce qui concerne les chiffres pour l'année 2025, le montant des cessions s'élève à 1 072 655,12 €. Le montant des acquisitions s'élève, lui, à 254 376,00 €. Concernant les ventes, vous avez bien sûr parmi les plus significatives, celles à vocation économique telles que les ventes de terrain à Framatome ou Turbine Casting par exemple. Des cessions directement corrélées à la dynamique du développement économique de notre territoire et qui prouvent que des grands porteurs de projets nous font confiance en choisissant d'investir sur notre territoire. Pour ce qui est de l'aménagement urbain ou l'habitat, ce sont des ventes de terrain à l'OPAC, le dernier lot du lotissement des Curtils à Blanzay, des terrains à Coop Habitat Bourgogne dans le cadre des îlots urbains dégradés au Creusot notamment. Concernant les acquisitions de terrain, elles concernent souvent de futurs aménagements mais aussi, comme à Torcy, un terrain de 90 000 m² pour de la réserve foncière. Pour finir, vous retrouvez en fin de tableau tout ce qui concerne les constitutions de servitude liées à l'eau, l'assainissement, la voirie ou le réseau électrique. Voilà concernant ce bilan, ce bilan de l'année 2025.

M. le Président.- Merci. Des interventions avant qu'on en prenne acte ? Non, je n'en vois pas. Donc nous prenons acte à l'unanimité de la présentation de ce bilan. Je vous remercie.

Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau-les-Mines - Bilan 2025

Le conseil décide :

- De prendre acte des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2025,
- D'annexer les tableaux de cessions et d'acquisitions au compte administratif 2025.

Observations : Prise d'acte.

4. Syndicat mixte du bassin de la Bourbince - Mesures de compensation zone humides - Autorisation de signature d'une convention

M. le Président. - Nous avons ensuite au niveau du Syndicat mixte du bassin de la Bourbince, les mesures de compensation Zones humides avec l'autorisation d'une signature de convention. Doivent sortir Madame Marie Claude JARROT, Jean-François JAUNET, Jean-Paul LUARD, Marc REPY, Noël VALETTE, Jean-Paul BAUDIN, Denis BAUDOT, Denis CHRISTOPHE, Gilbert COULON, Jean-Marc FRIZOT et Séverine GIRARD-LELEU. Ça sera sans présentation, donc n'allez pas trop loin, ça va aller vite. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. On peut faire entrer les collègues.

Syndicat mixte du bassin de la Bourbince - Mesures de compensation zone humides - Autorisation de signature d'une convention

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention à conclure entre le Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince, sis 56 quai Jules Chagot 71300 Montceau Les Mines, et la CUCM relative aux compensations des zones humides,
- D'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention,
- D'autoriser monsieur le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de la présente convention,
- D'imputer les dépenses associées à la présente convention sur le budget annexe de la ZA Coriolis.

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Denis BEAUDOT, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Gilbert COULON, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Et Madame Séverine GIRARD-LELEU Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Jean-Paul LUARD, Monsieur Marc REPY, Monsieur Noël VALETTE, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Pacte Territorial France Rénov' - Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Autorisation de signature d'une convention de partenariat

M. le Président. - Le Pacte territorial France rénove avec l'ANAH. Là c'est une autorisation de signature pareil, je vais attendre que les collègues rentrent. Sans présentation. Donc France Rénov' avec l'ANAH, une autorisation de signature de convention. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Pacte Territorial France Rénov' - Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Autorisation de signature d'une convention de partenariat

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention « Pacte Territorial France Rénov' » à conclure avec l'ANAH pour la mise en place du Pacte Territorial sur les volets 1 et 2 d'une durée de 3 ans ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention, et tous documents afférents dont les demandes de subventions aux financeurs pour la mise en œuvre du « Pacte Territorial France Rénov' » ;
- D'imputer les dépenses sur les budgets correspondants.

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Convention pluriannuelle - Autorisation de signature d'un avenant

M. le Président.- L'Agence départementale d'Informations sur le Logement, une convention pluriannuelle. Montserrat REYES doit sortir uniquement. Sans présentation. Ça va aller vite. Ah oui, exact merci. Il faudra rajouter Bernard DURAND. Alors est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Convention pluriannuelle - Autorisation de signature d'un avenant

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2027 conclue avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire (ADIL 71) joint à la présente délibération ;*
- *D'autoriser le versement à l'ADIL 71, sise Espace Saint Clément - 94 rue de Lyon CS 20440, 71040 MACON CEDEX, d'une subvention complémentaire de 3079 € pour l'année 2026 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document afférent à son exécution ;*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Madame Montserrat REYES et Monsieur Bernard DURAND intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

7. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire (CAUE) - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

M. le Président.- Le CAUE ensuite. Donc là doivent sortir : Évelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE, Jean GIRARDON, Guy SOUVIGNY. Alors, pour le CAUE, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire (CAUE) - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement au CAUE de Saône-et-Loire, sis 6 quai Jules Chagot 71300 Montceau-les-Mines une subvention annuelle de 84 000€ pour l'année 2026 ;*
- *D'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026 à conclure avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire (CAUE) dont le projet est joint en annexe ;*
- *D'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Jean GIRARDON, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, et Monsieur Guy SOUVIGNY, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

8. Office de Tourisme Communautaire- Attribution d'une subvention -Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

M. le Président.- Alors l'Office de tourisme, là, il y en a un certain nombre. C'est la dernière, heureusement. Guy SOUVIGNY, Jean-Paul BAUDIN, Michel CHARDEAU, Denis CHRISTOPHE, Daniel DAUMAS, Christophe DUMONT, Pascale FALLOURD, Jean GIRARDON, Cyril GOMET, Jean-François JAUNET, Frédérique LEMOINE, Marc MAILLOT, moi-même, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Guy MIKOWLASKI, Viviane PERRIN, Philippe PRIET, Enio SALCE et Barbara SARANDAO. Bah là je te laisse.

M. Daniel MEUNIER.- Oui bon chers collègues, effectivement par rapport à cette attribution de subvention à l'Office du tourisme communautaire avec l'autorisation de signature de convention d'objectif 2026. Y a-t-il des prises

de parole ? Et nous passons au vote directement, parfait. Des élus qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci à vous.

Office de Tourisme Communautaire- Attribution d'une subvention -Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2026

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2026 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 349 000 € à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;
- D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Thierry BUISSON, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Christophe DUMONT, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Cyril GOMET, Monsieur Jean-François JAUNET, Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur Marc MAILLOT, Monsieur David MARTI, Madame Stéphanie, MICHELOT-LUQUET, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Enio SALCE, Madame Barbara SARANDAO, Monsieur Guy SOUVIGNY, Adoption à l'unanimité..

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Règlement du service public d'assainissement non collectif - Modification - Mise en place d'un service facultatif d'entretien des installations d'assainissement non collectif

M. le Président.- Titre Développement durable avec le règlement de service public d'assainissement non collectif, une modification, c'est un service facultatif - vous allez voir - qui a été mis en place mais qui peut être intéressant pour les habitants. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Merci président. Donc il s'agit d'un nouveau service que la Communauté urbaine propose. Et je le dis parce que dans d'autres dossiers, il est... c'est de la même façon... Ce sont des services facultatifs, j'insiste sur le mot facultatif. Voilà donc en fait, ça concerne l'assainissement non collectif. Pour vous donner une idée de mémoire, c'est 10% des foyers de la Communauté urbaine, ça veut dire à peu près 4 500 foyers qui sont concernés par cette..., notamment des communes où il y a entièrement de l'assainissement non collectif. Ça concerne tout le monde sauf Essertenne et Perreuil qui eux sont, je vois le maire qui arrivent, qui sont, qui dépendent du SMEMAC pour l'assainissement non collectif. Qu'est ce qui est proposé ? En fait, il est proposé que la Communauté organise un entretien alors facultativement un entretien des installations d'assainissement non collectifs. En fait, aujourd'hui la Communauté a la compétence obligatoire de contrôle mais là, il s'agit de proposer un service un peu, j'allais dire en amont, à titre préventif et facultatif encore une fois, je le dis. Alors, l'intervention serait réalisée par une entreprise qui est... par une entreprise bien sûr, mais qui serait missionnée par la Communauté urbaine. Et dans le cadre d'une convention avec les usagers volontaires, donc une consultation va être lancée. Bien sûr, là on relève de la commande publique. Une consultation va être lancée pour sélectionner l'entreprise qui aurait la charge de ce service. Alors première chose à noter c'est que bon, il n'y a pas d'impact financier pour la Communauté Urbaine puisque ce qui serait facturé à la Communauté urbaine va être répercuté à l'utilisateur. Donc ce n'est pas, j'allais dire une dépense supplémentaire pour la Communauté. Autre chose à noter, c'est important vu le déroulé, il faut qu'il y ait le marché public. Ça veut dire en fait que si tout va bien, ça serait uniquement à partir de septembre 2026, pas immédiatement puisqu'il faut d'abord sélectionner l'entreprise. Alors on vous demande d'approuver le nouveau règlement. Il n'y a pas une grande différence avec l'ancien règlement, la seule différence c'est qu'on a rajouté bien sûr ce projet-là. Alors pour... quel est l'intérêt ? C'est un intérêt de mutualisation. C'est bah d'avoir un tarif groupé parce que comme je vous le disais, ça peut concerner plusieurs milliers d'assainissement non collectif. Donc ça, c'est intéressant. On peut dire aussi que ça sécurise parce que la Communauté ayant un cahier des charges, l'entreprise sera obligée de respecter. Parce qu'autrement quand l'entreprise se retrouve face à l'utilisateur et est-ce qu'il fait bien la prestation ? Ça... J'espère. Ça, c'est aussi une simplification pour les usagers, comme ça leur simplifie.... Je pense aux personnes qui ne savent

pas à qui s'adresser, là ça sera beaucoup plus facile. Voilà et c'est à peu près ce que je voulais dire. Mais je rappelle, ce n'est pas immédiat. C'est parce que je pense qu'on va avoir des demandes immédiates. Non, ce n'est pas avant septembre 2026. Voilà. Donc on vous demande d'approuver bah le règlement qui vient d'être modifié. Et puis d'imputer dépenses et recettes sur les lignes prévues. Mais je vous dis bien c'est un service qui est équilibré. Voilà président.

M. le Président.- Merci. Voilà un service qui je pense va être apprécié, gratuit, proposé par la Communauté urbaine. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Règlement du service public d'assainissement non collectif - Modification - Mise en place d'un service facultatif d'entretien des installations d'assainissement non collectif

Le conseil décide :

- *D'approuver le règlement de service du SPANC ci-après annexé,*
- *D'imputer les dépenses et les recettes sur les lignes prévues à cet effet du budget annexe SPANC.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Travaux sur les réseaux d'eau potable et eau brute - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert

M. le Président.- Une autorisation préalable de signature d'accord cadre. Ça, c'est pour l'eau potable et l'eau brute que je mets aux voix. Unanimité. Personne contre ? Personne ne s'abstient ? Non, c'est bon. Unanimité.

Travaux sur les réseaux d'eau potable et eau brute - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert

Le conseil décide :

- *D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de commande publique, à signer l'accord-cadre à bons de commande, ayant pour objet les travaux sur les réseaux publics d'eau potable, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, à intervenir avec le prestataire qui sera retenu à l'issue de la procédure, pour un montant maximal annuel de 3 000 000 € HT.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Compostage individuel - Renouvellement du reste à charge réduit pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2026-2027

M. le Président.- Le compostage individuel, cette fois, renouvellement du reste à charge réduit pour l'acquisition de Composteurs. Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, Monsieur le Président. Donc, cette délibération vise à adopter le tarif des composteurs pour les particuliers. Je rappelle que dans le cadre du programme local de prévention des déchets aménagés et assimilés que nous avons voté en 2022, on a mis en place un certain nombre d'actions. Et nous avons aussi la loi AGECE qui est arrivée et qui oblige le tri des biodéchets à la source depuis le 31 décembre 2023. Et donc on a mis en place ce dispositif permettant aux particuliers d'acquérir un composteur pour un prix modeste de 10,00 €. Donc c'est... La proposition, c'est de reconduire ce tarif, sachant que ces composteurs sont fabriqués par l'ESAT du Breuil. Donc localement voilà.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Compostage individuel - Renouvellement du reste à charge réduit pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2026-2027

Le conseil décide :

- D'approuver le renouvellement de la réduction de moitié du tarif des composteurs individuels fournis par la CUCM aux usagers du territoire, soit un tarif de 10 euros par composteur, sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette modification.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Plan climat air énergie territorial (PCAET) - Bilan de mi-parcours

M. le Président.- Merci. Alors 2 sujets là... Un qui aborde le PCAET qui va nous être présenté par Bernard FREDON, donc c'est le PCAET à mi-parcours. Puis il y aura ensuite l'exploitation de parcelles publiques pour le développement des centrales photovoltaïques. Alors PCAET, Bernard FREDON.

M. Bernard FREDON.- Merci président, chers collègues. PCAET de la CUCM a été élaboré sur la fin du précédent mandat et adopté en octobre 2020 pour une durée de 6 ans. Rappelons que ce PCAET s'est engagé dans un contexte particulier avec, entre autres, la crise sanitaire sur ses 2 premières années. Cela n'a toutefois pas empêché des actions d'être menées, comme le démontre la présentation qui vous a été transmise à travers les diaporamas. Le présent bilan de mi-parcours de PCAET aurait donc dû être établi fin 2023 et se retrouve décalé, ce qui a amené à envisager celui-ci non seulement comme réponse à l'obligation réglementaire de bilan à mi-parcours mais aussi comme outil de première réflexion pour l'engagement à venir du futur PCAET 2. Cette réalisation en 2025 du bilan permet aussi d'enrichir l'analyse avec les évolutions des données territoriales énergie-climat allant jusqu'à l'année 2022, actuellement disponibles sur la plateforme de l'Observatoire régional énergie-climat air, sachant que les données de l'année 2024 seront pour leur part disponibles courant 2026. Nous disposons ainsi d'un aperçu des variations territoriales intégrant les 2 premières années de mise en œuvre du PCAET. Sur les données de consommation et d'émissions. Sur nos consommations énergétiques, notre réduction globale est de 16% entre 2014 et 2022, conforme aux objectifs ajustés. Les secteurs qui sont en baisse sont résidentiels : - 26%. Industrie - 33 et l'agriculture - 27. Les secteurs qui sont stables ou en hausse : les tertiaires à +2%, les transports routiers stable à 0. Les émissions de gaz à effet de serre, réduction de 18% entre 2014 et 2022 avec une forte baisse en 2019/2020 due à l'impact COVID-19. Les secteurs contributeurs : Industrie - 34%, Résidentiel - 26, Agriculture - 9%. Sur la production de nos énergies, forte progression de notre photovoltaïque avec 50 317 mégawatts fournis en 2023, dépassant nos objectifs. Et puis la principale énergie renouvelable, c'est la biomasse solide, principale source d'énergie renouvelable, 75% de la production totale, mais en deçà des objectifs pour le solaire thermique et la géothermie. Reprenons, si vous voulez bien, le diagnostic par thématique. Sur la rénovation de l'habitat : Toutes les actions, 5 actions. 5 actions, toutes intégrées ou achevées. Les exemples sont, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat avec 1 413 logements rénovés depuis 2013, qui a permis un gain énergétique moyen de 50%. Réhabilitation du parc social avec 430 logements engagés par Habelis, 515 logements prévus d'ici 2026. Sur la mobilité transport : 10 actions. 4 intégrées, 5 engagés, 1 non engagée. Renouvellement du parc de bus. 4 bus électriques livrées en 2025. Schéma directeur cyclable : 3 communes concernées. Révision prévue en 2026. Et location des vélos électriques, 32 vélos dont 4 cargos. La difficulté sur la mobilité, c'est la dépendance de la voiture individuelle et le manque de moyens humains pour l'animation. Sur les ressources en eau : 8 actions. 3 intégrés, 4 engagés, une abandonnée. Protection des captages, lac de la Sorme, Barrage de Saint-Sernin, allocation eau pour les ménages en difficulté : 3400 foyers. Télé relève des compteurs, 800 compteurs testés en économie circulaire : 3 actions. 2 intégrés, une engagée. Ressourcerie qu'on a ouvert il n'y a pas très longtemps. Bourse au réemploi via WhatsApp : 100% des biens trouvés sont preneurs. Gestion du patrimoine : 3 actions. 1 achevée, 2 engagés. Remplacement de l'éclairage public par des LED : 850 points lumineux. Pré-diagnostic énergétique sur 5 sites de la CUCM. Energie renouvelable : 5 engagés non, 2 engagés. Stratégie photovoltaïque communautaire. Projet du réseau de chaleur sur la zone industrielle du Creusot. Alimentation : 4 actions. 1 intégrée, 2 engagés, 1 abandonnée. Introduction des produits locaux dans la restauration scolaire et accompagnement des maraîchers. Etude en cours pour une pépinière test. Les prospectives, études liées au PAT en foncier agricole et précarité alimentaire. Animation et dispositif support : 8 actions. 7 engagées, 1 non engagée. Sensibilisation des entreprises au plan de déplacement. Accompagnement des communes pour la rénovation de leur patrimoine. Une préconisation pour le PCAET 2 en général : ouvrir le PCAET aux acteurs du territoire, entreprises, Citoyens, association. Harmoniser le PCAET avec les documents d'urbanisme, PLUI, PAT et

d'autres documents et d'autres associations. Valoriser les labels avec le territoire engagés pour la transition écologique TETE. Anticiper la prévision du PCAET en intégrant les enjeux d'adaptation TRRACC et PNACC3. Le TRRACC, c'est la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation du changement climatique et le plan national d'adaptation au changement climatique 3. Par thématique : rénovation de l'habitat, pour poursuivre les OPA et lancer un pacte territorial en 2026. Mobilités : Finaliser le plan de mobilité et étendre les pistes cyclables. Pour l'eau : développer la télérelève et informer les citoyens à la gestion alternative des eaux pluviales. Pour l'économie circulaire : élargir la bourse au réemploi et valoriser les ressourceries. Pour le patrimoine : programmer les travaux de rénovation et continuer d'optimiser l'éclairage public. Pour les ENR : accélérer les projets de méthanisation et le réseau de chaleur et l'alimentation, structurer les filiales, les filières locales via le PAT. Concernant la gouvernance : renforcer l'animation transversale et appliquer les communes et acteurs socio-économiques, simplifier les instances, intégrer le suivi du PCAET dans les conférences existantes, celles des Conférences des maires principalement. Pour conclure, le PCAET de la Communauté urbaine montre une bonne dynamique avec des résultats conformes aux objectifs ajustés. Mais des défis persistent : mobilisation des acteurs, moyens humains, coordination. La révision de 2026 devra intégrer une dimension plus prospective et renforcer la gouvernance. Avec les préconisations identifiées pour la suite, notre PCAET a le potentiel de devenir un modèle de transactions écologiques pour le territoire. Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le PCAET ? Donc là... je rappelle, c'est le bilan à mi-parcours et il y a encore un bon bout de chemin à faire, mais on espère le faire. Pas de prise de parole ? Je mets aux voix donc, puisque nous devons l'adopter. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Plan climat air énergie territorial (PCAET) - Bilan de mi-parcours

Le conseil décide :

- *D'approuver le bilan mi-parcours du Plan climat air énergie territorial de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Appel à manifestation d'intérêt - Exploitation de parcelles publiques pour le développement de centrales photovoltaïques - Désignation du lauréat

M. le Président.- Exploitation de parcelles publiques pour le développement de centrales photovoltaïques, Bernard FREDON.

M. Bernard FREDON.- 5 opérateurs ont déposé une offre. À l'issue de l'analyse du dossier déposé, 3 des 5 candidats ont été électionnés pour être audités. Les auditions ont eu lieu le 8 janvier 2026 et ont permis de valider le choix d'un opérateur. Il est ainsi proposé de désigner le groupement constitué d'Enercoop BFC et de la SEM Seler comme lauréat de cet AMI. En effet, l'analyse comparative des différentes offres fait apparaître que le projet est porté par le groupement Enercoop BFC – SEM Seler constitue l'offre la plus pertinente du point de vue économique et de son approche partenariale de co-construction. Au regard d'une approche des projets par GRAPP permettant le développement de centrales sur certains des sites qui, s'ils étaient traités de manière isolée, n'auraient pas pu atteindre un niveau de rentabilité suffisant pour être économiquement viable. Au regard d'un engagement marqué en matière de projets co-construits, mis en évidence dans les objectifs et valeurs inscrits dans les statuts de chacun des 2 acteurs et apparaissant dans leurs préférences et leurs candidatures, à savoir : proposition d'impliquer la collectivité dans les prises de décisions stratégiques dès la phase de développement et de recherche de modèles innovants de valorisation de l'électricité bénéficiant des acteurs locaux ainsi que l'investissement citoyen dans les projets. Au regard de sa transparence en matière de taux de rentabilité interne attendu pour les actionnaires des coûts de rémunération du prestataire. Je vous remercie de lui avoir délibéré et de désigner le groupement constitué d'Enercoop BFC – SEM Seler comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci donc là il s'agit également de l'adopter donc de désigner le groupement constitué d'Enercoop BFC – SEM Seler et de m'autoriser à signer ou mon représentant toute pièce s'y référant. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole là-dessus ? Non. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Appel à manifestation d'intérêt - Exploitation de parcelles publiques pour le développement de centrales photovoltaïques - Désignation du lauréat

Le conseil décide :

- De désigner le groupement constitué d'Enercoop BFC et de la SEM Seler, dont les sièges respectifs sont situés 46 avenue Villarceau, 25000 Besancon et 200 boulevard de la résistance, 71 000 MACON, comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces s'y référant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM et prestations exceptionnelles de transport - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 2501004PRP

M. le Président.- Sujet de proximité sans présentation, puisqu'il s'agit du transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du 2nd degré et les prestations exceptionnelles de transport. C'est une autorisation de signature d'une modification numéro 1. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ?

Services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM et prestations exceptionnelles de transport - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 2501004PRP

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n°1 au marché 2501004PRP, conclus avec Transdev - située Rue Antonin Richard - CS10317 - 71108 CHALON SUR SAONE CEDEX, ayant pour objet la modification du taux de TVA applicable à la prestation d'action de médiation, et d'acter le réajustement de la prestation de médiation induisant une hausse de 174 375 euros HT du marché, soit une hausse de 2,5% et portant ainsi le nouveau montant du marché à 7 041 147,08 euros HT.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget principal.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Ça me permet... Ce sujet-là sur les transports me permet quand même de vous donner... puisqu'on parle de mobilité ne information qui me paraît importante. Mes chers collègues, 2 sujets. 2 sujets. Un sujet concernant la desserte TGV et puis le niveau de service en gare TER. Sur la desserte TGV, je vous informe que j'ai écrit au président de Trenitalia. Vous savez le Train Italia qui aujourd'hui... dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, gagne de plus en plus de parts... de sillons... avec un effet.... Alors il n'est pas le seul. Parce qu'il y a des trains suisses. Il y a des trains allemands. Il y a des trains espagnols. Mais lui, il a quand même eu un certain nombre de sillons. Et donc je me suis ouvert d'un courrier au président de Trenitalia. Je ne vais pas vous lire le courrier mais en substance, je lui demande d'engager une discussion. Avec nous, avec moi, de manière à voir comment Trenitalia peut, parce que j'estime que c'est aussi de sa responsabilité, eh bien, participer à l'aménagement du territoire en tant qu'opérateur et de ne pas supprimer les arrêts sur notre gare. Parce que pour l'instant, c'est ce qui se passe. C'est à dire quand Train Italia prend un sillon, il ne s'arrête plus ici, comme il ne s'arrête plus à Mâcon non plus. Donc j'ai écrit ce courrier au président de Trenitalia France. J'en ai fait part également, il y a quelques jours, à la Ministre Françoise GATEL, n'est-ce pas... comme je l'avais fait auprès de François REBSAMEN auparavant et comme je l'avais fait auparavant auprès... Alors je ne connais plus les noms des Ministres, ils se sont succédé à la vitesse d'un TGV. Donc à un moment donné... Mais bon au moins les 2 derniers, je m'en souviens. Et Françoise GATEL est toujours là et le Ministre des Transports qui est sous sa tutelle n'a pas changé lui entre François REBSAMEN et Françoise GATEL. Donc il connaît le sujet puisque je l'avais déjà interpellé pour dire : l'ouverture à la concurrence, très bien, mais mettons tout le monde sur un même pied d'égalité alors. Et si effectivement bah Trenitalia ou Renfe ou une autre compagnie gagnent le sillon, qu'ils aient l'obligation de s'arrêter sur les gares intermédiaires parce que sinon on va se retrouver à un moment donné où on n'en aura plus d'arrêt ici. Donc j'ai sensibilisé bien entendu Françoise GATEL qui a été assez réactive, je dois l'avouer

puisque le jour-même, puisque je le voyais, je la voyais dans un 2ème temps pour un autre sujet, m'a dit qu'elle avait transmis au Ministre des Transports et que bien entendu, elle soutiendrait, elle soutiendrait l'arrêt des trains ainsi que son Ministre des Transports dans les gares intermédiaires. Maintenant, il faut qu'il trouve les modalités sur les appels d'offres pour les contraindre. Ça, c'est le premier sujet. Et j'ai également alerté par la même occasion le président de la SNCF, le nouveau président de la SNCF, Jean CASTEX. J'ai également le courrier ici. Il sera transmis à tout élu communautaire qui le souhaite. Et puis les courriers vont être mis à la presse parce que j'aimerais bien qu'ils soient rendus publics de manière à ce que chacun sache que l'action de la Communauté urbaine, elle est forte et que nous tenons à la desserte TGV, comme nous l'avons toujours dit bien entendu, et que nous faisons tout, tout, je dis bien tout et la Communauté est très active là-dessus, pour maintenir les dessertes. Donc, les courriers ont été faits à la fois à Trenitalia et à la fois à Jean CASTEX que j'avais également rencontré à un autre moment et je lui en avais également fait part.

L'autre sujet concerne le maintien du service de proximité dans les gares TER à Montchanin, Montceau et Le Creusot. Parce que j'entends des choses encore une fois dans une période où... une période un petit peu particulière. Mais j'entends des choses. Je souhaiterais rétablir certaines vérités sur ce sujet-là. Oui, la Communauté Urbaine... Oui, le Président de la Communauté Urbaine est très actif sur le maintien du service dans les gares TER. Et donc je m'en suis bien entendu entretenu avec Jérôme DURAIN, le président de région, de manière à lui dire très clairement que le plus de trains est le mieux de trains.... Ce que dit la région...Et qui est vrai, qui est vrai... C'est qu'on a plus de trains avec l'ouverture à la concurrence qui a été faite. On pense ce qu'on veut de l'ouverture à la concurrence. Moi je ne demande pas là-dessus de dire : c'est bien ou c'est mal. Moi comme je l'ai déjà dit en Conseil de Communauté récemment, ce qui m'importe c'est le service public. C'est ça qui m'importe et nous nous battons pour le service public, c'est à dire que les usagers aient la possibilité de prendre plus de train et aussi dans de bonnes conditions. L'offre qui a été faite, effectivement donne la possibilité aux habitants du territoire de prendre le train plus souvent, de manière beaucoup plus régulière. Je pense aux étudiants, je pense aux actifs, je pense aussi aux personnes qui ont à se déplacer pour d'autres raisons. Donc j'ai souhaité attirer l'attention du président de la Région sur ce sujet-là. Nous sommes en train d'améliorer l'offre et donc est associé aussi le maire de Montchanin. Nous en sommes bientôt à la 3ème réunion puisqu'après l'offre qu'a fait la région avec sa société dédiée, filiale de la SNCF, il nous est apparu qu'il y avait des anomalies dans l'offre qui était faite. Et c'est vrai, la région l'a reconnu et après 2 réunions, l'offre est en train de s'améliorer et nous avons bientôt une 3ème réunion. Là aussi à l'initiative de la Communauté urbaine. C'est la Communauté urbaine qui a pris l'initiative, donc on n'est pas inactif comme je peux l'entendre à certains moments. Nous sommes extrêmement actifs. Il y en a qui parlent, il y en a qui agissent. Nous, on agit. Et donc au travers de ces 2 réunions, l'offre est en train de s'améliorer. Et puis, il va y avoir une 3ème offre. Une 3ème réunion où on va vraiment regarder exactement les choses de manière très fine. C'est de la dentelle. Nos services l'ont analysé. Le Maire de Montchanin fait une analyse de son côté, aussi très pertinente d'ailleurs. Et en croisant les 2 analyses, eh bien on arrive à des propositions pour améliorer ça. Mais je ne peux pas laisser dire non plus que le président de la Communauté Urbaine et que la Communauté Urbaine restent passifs devant la fermeture de la présence ou en tout cas la suppression de la présence de personnes dans les gares SNCF ou autre. Parce que c'est faux. J'ai bien dit au président de la Région que nous devons maintenir le service en gare. Alors, après il faut dimensionner, il faut... et je vais vous lire le courrier que j'ai écrit au président de région. Parce que là, pour le coup, je pense que le mieux c'est que je vous le lise. Il sera à votre disposition également. Donc, « Monsieur le Président, l'évolution de l'offre TER à compter de 2027, telle qu'elle commence à se dessiner dans les échanges entre la région et la SNCF constitue un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire communautaire. Je souhaite par ce courrier réaffirmer l'attention que nous portons collectivement sur ce dossier stratégique pour la mobilité quotidienne, l'attractivité économique et la cohésion de nos territoires. Comme nous l'avons déjà eu, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en échanger de vive voix, la question du maintien d'un service de proximité dans nos gares demeure essentielle. Les gares TGV de Montchanin, de Montceau, du Creusot jouent un rôle déterminant pour les usagers, qu'il s'agisse de déplacement domicile travail, d'accès au service public ou de mobilité étudiante. À ce titre, la présence de guichets et d'agents en capacité d'accompagner les voyageurs ne peut être considérée comme un simple accessoire. Elle conditionne la qualité du service rendu, la sécurité, l'inclusion numérique et la confiance dans le transport ferroviaire. Dans ce contexte, l'annonce régionale de faire plus de trains, mieux de trains doit naturellement se traduire par au moins un maintien et non une réduction des services en gare. Le mieux attendu par les usagers passe nécessairement par le maintien d'une présence humaine qui demeure un élément clé de l'accessibilité et de la qualité du service public ferroviaire. Je souhaite donc attirer votre attention sur la nécessité de garantir dans le futur schéma d'offre la pérennité de cette présence humaine dans les 3 gares mentionnées. Par ailleurs, je profite de la présente pour attirer votre attention sur la nécessité de relancer le sujet structurant pour notre territoire, l'interconnexion TGV/TER. Ce projet, que nous travaillons de longue date, répond à une logique d'efficacité du réseau de transition écologique et de désenclavement. Il permettrait de renforcer l'accessibilité du bassin de vie, d'améliorer les correspondances et de

consolider le rôle stratégique de la gare TGV dans l'armature régionale. Ainsi, il paraît nécessaire que nous puissions ensemble réinscrire ce dossier à l'agenda régional et engager un travail partagé pour en préciser les conditions de faisabilité et les modalités de mise en œuvre. La Communauté urbaine se tient naturellement, ainsi que moi-même, à la disposition de la région pour contribuer à ses réflexions, mobiliser ses compétences et participer aux échanges techniques nécessaires. » Voilà, il me paraît important de bien lire le courrier pour faire taire les rumeurs qu'on peut entendre à certains moments. Il y a une volonté affichée forte de la Communauté Urbaine du maintien des services en gare. Je l'ai dit oralement, je le dis par écrit au président de région qui, je dois-je dois le dire, a une écoute extrêmement attentive et compréhensive de la situation quand je lui dis que nous opposerons, bien entendu, à la fermeture en gare des guichets et de la présence humaine. Parfaitement compris, parfaitement entendu. Voilà, je tenais vraiment à vous l'exprimer. Encore une fois, nous sommes extrêmement actifs sur le sujet et croyez-moi que je ne lâcherai rien sur ce sujet-là. Sur l'interconnexion TGV/TER et sur les arrêts TGV en gare, ça me paraissait important de le réaffirmer de manière à ne pas laisser dire encore une fois ce que je peux entendre par ailleurs sur la non-action de la Communauté Urbaine. Sur ces sujets-là, nous sommes extrêmement actifs et croyez-moi encore une fois que nous y passons de l'énergie, du temps, mais qu'il le faut. Il le faut pour convaincre à chaque fois et que nous irons jusqu'au bout dans la démarche. Voilà est-ce qu'il y a des prises de parole ? Alors, Yohann CASSIER.

M. Yohann CASSIER. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Donc tout simplement pour revenir sur la forme de ce sujet et je pense que le courrier qui a été lu et présenté par le président, a été assez clair. Il répond en tout point à nos attentes. Les attentes des élus du territoire et bien évidemment de notre bassin de vie. La méthode en elle-même. Alors vous avez le travail de fond qui a été mené par les services communautaires sous la houlette du président. Puis après vous avez le travail de l' élu local. Et je tiens et j'en profite pour saluer les élus régionaux que j'ai un petit peu bousculé ces dernières semaines. Mais c'est normal, chacun est à sa place et je m'en excuse. Et sachez que lorsqu'on défend avec force et attention, on est des fois un petit peu.... On manque un peu de mesure dans nos propos, mais chaque méthode a son sens. La stratégie, on la connaissait. Les objectifs, ils vous ont été évoqués au travers de courrier. Et collectivement, avec la Communauté urbaine, sous l'impulsion du président et le réseau qu'il dispose, on a pu avancer tranquillement mais sûrement. C'est une 3ème réunion qu'on attend. Plus de trains, mieux de trains. On reste à travailler sur la dentelle, comme l'a bien précisé le président. Et je pense qu'aujourd'hui on va pouvoir avoir une issue positive et qui est plus... qui est très intéressante pour les guichets du Creusot, Montceau et Montchanin car il y a une grosse inquiétude des usagers. Et le travail de proximité que l'on fait avec nos réseaux respectifs, au travers des agents concernés et des usagers, nous démontre que on est dans la phase concrète et on espère très rapidement avoir des assurances qui nous permettront de pouvoir nous engager sur le long terme. Voilà ce que je voulais vous dire Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci beaucoup. Vous voyez qu'on est bien en phase et qu'on travaille ensemble et que le travail va se poursuivre bien entendu. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, non ? Donc voilà, c'était une information, mais ça me paraissait important là-aussi de vous la communiquer.

2. Fonds de concours entretien des chemins ruraux - Attribution

M. le Président. - Nous avons délibéré sur la délibération précédente et je vais repasser la parole à Yohann CASSIER sur les fonds de concours entretiens chemins ruraux et les maires y tiennent beaucoup.

M. Yohann CASSIER. - Merci président. Donc : Fonds de concours des chemins ruraux. Donc la Commission a eu l'occasion de se réunir... enfin plutôt les dossiers qui vous sont proposés ce soir, sont issus des réunions du 2 septembre et du 8 janvier. Une petite parenthèse sur la réunion du 8 janvier qui s'est déroulée de manière dématérialisée. Je tiens à remercier les personnes qui ont pu y participer. Force est de constater qu'on a toujours la capacité de s'améliorer pour vous permettre aujourd'hui de vous présenter 10 dossiers en investissement pour les communes de Saint-Romain sous Gourdon, Gourdon, Essertenne, Perrecy, Saint-Bérain sous Sanvignes et Marigny. Donc ils vont bénéficier au travers du dispositif fonds de concours des chemins ruraux, d'une somme qui leur a permis d'entretenir différents chemins et autres sujets. Je profite de l'occasion, Monsieur le Président, pour remercier bien évidemment les membres de la Commission et remercier les services. Et puis un petit clin d'œil amical à la personne qui m'a accompagné au tout début, Jean-Yves VERNOCHE qui est dans le public et qui se cache. Mais bon, voilà, il m'a bien intronisé au niveau de la Commission des chemins ruraux. Voilà, merci de votre écoute.

M. le Président. - Donc merci, merci beaucoup. Alors pas de question je suppose ? On met aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci beaucoup.

Fonds de concours entretien des chemins ruraux - Attribution

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Marché groupé d'élagage et d'entretien des espaces boisés - Autorisation préalable de signature d'accords-cadres à bons de commande passés en procédure adaptée

M. le Président. - Dernière délibération. Sujet que va nous présenter Roger BURTIN, qu'il s'agit du marché groupé d'élagage et d'entretien des espaces boisés avec une autorisation préalable. C'est une délibération qui vient bien illustrer une nouvelle fois l'action de la Communauté Urbaine dans une logique de coopération renforcée, de plus en plus étroite et de mutualisation avec ses communes. Et il faut absolument poursuivre ça dans les mois et les années qui viennent et à chaque fois que c'est possible et bien que cela puisse se faire et représenter un plus pour nos communes parce que c'est ça l'objectif. Roger BURTIN.

M. Roger BURTIN. - Oui merci Monsieur le Président. Donc ce rapport propose d'autoriser à titre préalable le Président ou l'élu ayant délégation, de signer les pièces des marchés à conclure pour des travaux d'élagage et d'entretien des espaces boisés au profit de la Communauté et des communes membres intéressées. 4 communes, soit Ciry-le-Noble, Montcenis, Saint-Julien sur Deune et Saint-Vallier sont concernées. Les prestations sont scindées en 2 lots géographiques. Le lot numéro un de la zone nord CUCM : Saint-Julien sur Dheune et Montcenis. Et le lot numéro 2, la zone sud CUCM : Saint Vallier et Ciry-le-Noble. Ces marchés sont passés après une procédure de marché à procédure adaptée, en MAPA et prendront la forme d'accord-cadre à bon de commande avec un maximum de commandes par an et par collectivité. Ils seront passés pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois. Les marchés seront passés avec un montant maximal de commande de 318 000 € hors taxes pour le lot numéro 1. Et, 314 000 € hors taxes pour le lot numéro 2. Comme la Communauté Urbaine a pris l'habitude de le proposer aux communes qui adhèrent au groupement, elle animera la démarche en qualité de coordonnateur. Ce rôle de la Communauté consiste à passer la procédure comme chaque commune adhérente devant ensuite assurer la bonne exécution administrative et financière de la part d'un marché correspondant à ses besoins dès la notification. Je vous remercie d'autoriser à titre préalable le président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les contrats à intervenir. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. Et puis je termine par une petite note. Comme c'est la dernière délibération de ce Conseil et le dernier Conseil communautaire pour moi dans lequel je participe. Je veux juste saluer le travail des agents de la Communauté urbaine, en particulier celui de Sophie PENET avec laquelle j'ai travaillé en étroite collaboration sur les questions de mutualisation, de coopération. Je souhaite bien évidemment bonne continuation à la Communauté Urbaine Creusot Montceau, dans laquelle j'ai pris beaucoup de plaisir à y travailler, à y participer avec l'ensemble de mes collègues. Je renouvelle mes remerciements au nom d'une commune rurale que je représente au travers de ses compétences, plus particulièrement la voirie, les ordures ménagères, l'urbanisme et cetera, et bien d'autres. Merci.

M. le Président. - Merci beaucoup pour cette présentation. Alors je fais délibérer sur ce qu'a présenté notre collègue Roger BURTIN. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Marché groupé d'élagage et d'entretien des espaces boisés - Autorisation préalable de signature d'accords-cadres à bons de commande passés en procédure adaptée

Le conseil décide :

- *D'autoriser, de façon préalable, Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation, à signer dans le cadre d'un groupement de commande avec les communes, les accords-cadres à bons de commande relatifs à des travaux d'élagage et d'entretien des espaces boisés à intervenir avec les prestataires qui seront retenus à l'issue de la procédure, pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour la même durée et pour un montant maximal annuel de 658 000 euros HT ;*

- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Un petit mot vis-à-vis de Roger BURTIN quand même puisque comme il l'a dit, il va arrêter ses fonctions, prendre une retraite bien méritée. Parce qu'être maire, ça prend beaucoup de temps, Roger ? Je crois que les maires qui sont là le savent, c'est du 100%, ce n'est pas du temps partiel, du 100. Bon, saluer le travail qu'a fait Roger BURTIN sur justement ce qu'est la mutualisation qui n'est pas un sujet simple, parce qu'on pense que c'est facile de dire : Oh, il n'y a qu'à mutualiser ! Déjà entre 2 communes, ce n'est pas facile. Et quand il faut aller au-delà de 2 communes, ça devient beaucoup plus difficile. Et on voit bien que sur certains sujets, bah parfois il faut un peu plus de temps qu'on l'avait prévu. Mais on a quand même bien avancé comme vous l'avez souligné. Et moi je tenais à saluer Roger BURTIN pour ce travail constant, avec beaucoup de travail derrière, puis saluer aussi son engagement en tant que maire sur sa belle commune de Mary et l'engagement qu'il a eu aussi en tant que maire. Voilà, merci beaucoup. Alors il y a des prises de parole qui m'ont été demandées. Je ne vous cache pas parce que c'est le dernier Conseil. Bien entendu, j'ai accédé à la demande, notamment Jean-Claude LAGRANGE pour qui c'est le dernier Conseil aussi.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Oui, merci président, mon cher David, je peux me permettre de le dire parce qu'on a occupé tous les 2 cette fonction et j'y reviendrai. Merci de m'accorder quelques minutes. Alors pour une fois j'ai un peu de mal à être synthétique. On ne résume pas si facilement... Je vais essayer quand même de le faire puisqu'il s'agit pour moi effectivement de cette dernière fois.... Je vais quitter cette noble Assemblée, comme beaucoup d'entre nous d'ailleurs que je salue, soit parce qu'ils feront de leur plein gré - c'est la loi de la démocratie par la sanction des urnes. Certains, comme moi, sont élus depuis plusieurs années, mais je pense que vous le comprendrez bien, cette soirée a une saveur particulière à titre personnel. Comme en cuisine, je ne parlerai pas des échecs, des plats ratés liés à des relations politiques parfois trop épicées. Et je me concentrerai sur les dossiers qui ont pour moi une saveur agréable et qui me resteront au souvenir de mes 47 ans de vie communautaire.

Effectivement, puisque j'ai passé 17 ans comme fonctionnaire, à une époque où le redressement économique, notamment sous la présidence d'André BILLARDON, se faisait puisqu'on travaillait sur les friches industrielles, les zones d'activités et là c'est à ce moment-là que de grandes zones se sont créées, à Torcy ou ailleurs. Donc, et j'ai effectivement complété ce passage par 30 ans d'élus. Je retiendrai brièvement ce qui fait la fierté de la Communauté encore aujourd'hui et non mon seul passage. En effet, à mon sens, un exécutif communautaire doit avant tout être collectif, au service de tout un territoire, constitué aujourd'hui de 34 communes. Je rappelle que nous étions que 16 au début de la Communauté. 34 communes diverses au sein de 2 bassins de vie pourtant différents tant par leur histoire sociale et leur tissu économique, mais dont la Communauté depuis plus de 55 ans est le ciment qui aura permis la résilience économique et le développement.

À titre plus perso, pendant 30 ans, j'ai exercé plusieurs mandats de vice-présidence sous 3 présidences différentes. De mes différentes délégations à l'urbanisme, à l'économie et bien d'autres, je retiens plus particulièrement la VP avec délégation générale que m'avait confiée Didier MATHUS et qui m'a peut-être aidé à assurer une présidence improbable, vu mon parcours. Je crois que j'étais le seul fonctionnaire à devenir un jour président d'une grande agglomération. En tout cas, on n'était pas nombreux. Je ne retire pas plus de glorioles que ça et c'était entre 2008 et 2014. J'étais alors entouré des 2 maires des villes-centres, dont un ancien ministre, de députés et de conseillers régionaux et conseillers généraux d'une majorité politique de l'époque.

Cette période n'a pas toujours été une sinécure, marquée d'échanges parfois tendus, mais qui a permis de préparer l'avenir et de faire aboutir des dossiers toujours d'actualité dans cette période de fort investissement, comme c'est le cas souvent. Il y a eu des promesses et des premières réflexions et réunions pour créer un site technopolitain. C'était une nouvelle étape de l'enseignement supérieur avec la création de la CPGE et l'Internat d'excellence à Montceau et aussi la construction du restaurant universitaire au Creusot. C'était aussi le début des grands programmes de rénovation urbaine au Creusot, Montceau, Torcy, en lien avec la délégation que je portais à la région Bourgogne. Comme quoi, des fois, la complémentarité peut être utile. Et peut-être pour moi un dossier très emblématique. Ce fut la réalisation tant attendue de la Pénétrante Torcy / Le Creusot. Est-ce qu'aujourd'hui on n'a pas bien fait de la faire ? Alors que ça faisait des années. Et je l'ai dit, j'ai travaillé comme ingénieur sur ce projet dans les années 80, donc c'était quand même une continuité qui est au moins aujourd'hui porte ses fruits.

Sur le plan de la gestion interne, l'Office de tourisme et l'Ecomusée sont devenus communautaires. Ça n'a pas été facile. La Territo, la fameuse Territo, s'est concrétisée avec ces 2 expériences à Montchanin, qui n'était pas oubliée cette fois-là, et à Sanvignes... surtout pour la zone sud. Avec beaucoup de difficultés et j'en parlais avec

Pascale, AgIRE a vu le jour... Pascale FALLOURD... AgIRE a vu le jour et qui peut le regretter aujourd'hui avec les délibérations qu'on voit passer ?

Enfin, à titre exceptionnel, c'est la Communauté qui a engagé le combat pour la mise à 2 fois 2 voies de la RCEA sur ses 2 branches Nord et Sud. S'il ne reste aujourd'hui plus que 9 kms et pas de péage, je tiens à rappeler que je suis toujours président de l'Assemblée qui s'appelait de l'Association qui s'appelait l'Association de défense de la route Centre-Atlantique. Je suis prêt à passer le témoin. À mon avis, il n'y a plus beaucoup de risques maintenant... L'élargissement de la Communauté s'est également concrétisé dans cette période. Même le maire de Mont-Saint-Vincent, mon cher collègue, qui était pourtant très virulent à Gourdon, ne le regrette pas aujourd'hui, j'ai cru comprendre. Ce rapide bilan est celui d'une équipe, d'un exécutif de l'époque que j'ai eu l'honneur de présider sans plus de gloriole personnelle. Il était important à mes yeux de rappeler que les succès d'aujourd'hui trouvent leurs racines dans les mandats des exécutifs variés qui se sont succédés à la tête de notre collectivité depuis 1970 et avec un regard plus politique, plus précisément depuis 1977.

Si je devais avoir une fierté personnelle, je citerais bien sûr Mecateam. Comme d'autres, je voyage, je reviens de Tours et j'ai pris le TER à Montchanin pour aller jusqu'à Tours et je suis revenu par la gare de Gênelard. Comme quoi ce territoire a encore besoin d'amélioration du réseau ferré ? Je peux le dire. J'étais à Tours pour l'Assemblée générale et la première Assemblée générale en région Centre Val de Loire. C'est quand même un dossier que je porte avec d'autres, avec voilà une certaine fierté parce que j'en connais qui n'était pas très favorables, en tout cas qu'il n'y aurait jamais cru. Parce que comme certains l'ont dit, on est parti à 9 et aujourd'hui on est 150 entreprises et avec des développements qui sont assez prometteurs.

Dans quelques jours, mon cher Président, nous allons inaugurer Calypso. Ensemble, on sait ce que c'est que ce dossier qu'il a fallu pousser, soutenir, défendre, pendant près de 12 ans. Je ne parlerai pas de mes dîners, ça devient un peu plus perso, ou de réunion politique avec les Présidents des grandes communautés urbaines. Puisqu'à l'époque, il n'y avait qu'une association qui était l'Association des communautés urbaines, une association très spécifique et forte dans le monde des collectivités. Ma difficulté à côté de ces grands élus de Lyon, Marseille, Strasbourg, Lille et d'autres, n'était pas la taille de notre collectivité mais le fait que la Communauté ne jouait pas en première division de foot. Et quand la conversation partait là-dessus, j'avais un peu de mal, même si on a eu quelques belles équipes dans cette région.

Voilà pour finir, je vais quitter cette Assemblée, comme d'autres encore, avec le sentiment d'avoir fait au mieux avec des codes politiques et des pratiques, y compris en communication bien différentes d'aujourd'hui. Ça je l'ai rajouté, je ne sais pas pourquoi en début de séance..., nous en avons ce soir la preuve.

Sans vouloir donner de leçons de vieux sages, je souhaite aux prochains élus d'avoir cette fibre communautaire au-delà de leurs dossiers municipaux et de valoriser le bilan et les projets communautaires, pas assez présents à mon sens dans la campagne municipale actuelle. La prochaine étape à venir devra innover et parfois dépasser les compétences premières de la Communauté Urbaine. A cette heure avancée. Et je termine. A cette heure avancée où les verres se remplissent. C'est un signal normalement ! Il n'a pas entendu. J'avoue avoir moins d'émotions que pour quitter mon mandat de Maire. Tu l'as dit, David, un maire, c'est un mandat, on le sait tous les 2, c'est quelque chose de très spécifique et très lourd à porter, mais très valorisant. Donc pourquoi je suis un peu moins ému ? Un peu quand même, parce que je vous dis simplement au revoir et pas comme Giscard D'ESTAING, parce que je l'espère et j'espère avoir le plaisir de poursuivre pendant la fin de mon mandat de conseiller régional, des implantations industrielles. On a du terrain encore. On va travailler pour ça et suivre les dossiers de la Communauté Urbaine et de ses communes si on veut bien m'y associer.

Enfin, je remercie tous les élus qui ont siégé à mes côtés, qui m'ont supporté, qui n'ont pas forcément partagé le même avis que moi. C'était peut-être ça le débat entre Homo sapiens... J'ai rajouté aussi... Peut-être un combat de dinosaures. Quelquefois ça a été le cas aussi. Mais surtout, je tiens à remercier les générations de collaborateurs de services que j'ai côtoyés dans toutes les directions et qui, à mon sens, représentent une force d'ingénierie qui est également à la base de tous nos succès.

Voilà en 2028, je ne sais pas quel sera le président, je dois avoir des préférences. Je fêterai mes 50 ans de service public, il n'y a pas de médaille paraît-il pour 50 ans de fonctionnaires et d'élus. En tout cas, je souhaite comme bien de le faire mon collègue BURTIN : Bon courage à toutes et à tous et bonne continuation à la Communauté et en accord avec le président puisque c'est lui qui va le dire. Je vous invite à célébrer avec le verre de l'amitié tout ce qui nous a réuni, ce qui nous réunit dans cette Communauté. Merci.

M. le Président. - Voilà. Merci alors Laëtitia MARTINEZ, au nom de la majorité communautaire...

M. Jean-Claude LAGRANGE. - (propos inaudibles)

M. le Président.- Attends, parce que tu n'es pas le dernier à parler. Il y a Daniel MEUNIER qui voulait parler aussi.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, je serai bien moins long que Jean-Claude. Voilà bon, chers élus, chers éluEs, et je dirais surtout chers amis, je ne peux imaginer une éventuelle poursuite de mon aventure politique sur le territoire. C'est ainsi. Ce dont je veux que vous soyez sûr ce soir, c'est que le travail que j'ai fait à vos côtés et aux côtés de notre président David MARTI, avec lequel j'ai éprouvé un très grand bonheur de travailler. Grand bonheur aussi de m'investir sur ce territoire à vos côtés. Et quand je parle de bonheur, je pèse mes mots. C'était vraiment du bonheur. J'ai essayé de le faire avec un maximum d'engagement, tout comme vous toutes et vous tous, avec fidélité. Et je crois que la fidélité c'est quelque chose de très important, de disponibilité. Et puis j'ajouterai 3 mots : d'humanité, de cœur et surtout de respect. Continuons à être respectueux les uns envers les autres. Ce sont des valeurs qui me tiennent particulièrement à cœur. Donc un grand merci à vous toutes et à vous tous. Merci aussi à tous les services de la Communauté urbaine pour leur professionnalisme. Leur écoute et leur gentillesse. Je vous souhaite à toutes et tous de beaux chemins de vie, émaillés de petits et grands bonheurs collectifs et personnels, et teintes, et surtout d'une santé indéfectible.

M. le Président.- Merci. Bien, je n'ai pas recensé d'autres demandes de prise de parole d'élus qui ont fait le choix pour certains d'arrêter, d'autres on verra. Mais en tout cas un certain nombre ont fait le choix d'arrêter. Certains se sont exprimés et je les remercie bien entendu. Mais les mots que j'ai entendus démontrent une chose, c'est que nous travaillons sur le temps long et qu'un territoire comme le nôtre, eh bien il travaille aussi et nous travaillons collectivement sur le temps long. Et puis ça démontre qu'au-delà de nos divergences. Divergences qui doivent toujours rester sur le débat d'idées. Encore une fois, n'empêchent pas d'avancer de manière constructive dans le débat démocratique et dans les prises de décisions. C'est ce que nous avons démontré me semble-t-il depuis déjà un certain nombre d'années sur des sujets qui peuvent être difficiles. Donc moi je ne serai pas très long. Simplement. Remerciez toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cela. Vous toutes et vous tous, bien entendu. Chacun joue son rôle. Au sein de la Communauté urbaine, chacun a un rôle à jouer, quel que soit son poste, ses responsabilités, dans sa commune ou ici. Moi, j'ai une grande fierté aussi, c'est que j'ai toujours dit que la Communauté Urbaine, elle a vocation à évoluer, bien entendu, mais elle est une et indivisible, une et indivisible. Et donc cette Communauté Urbaine, elle doit continuer à rester unie. L'urbain avec le rural. Bien entendu qu'il ne faut pas créer de séparation entre l'un et l'autre. Je pense avoir en tout cas tout fait pour ça. Peut être parfois sans réussir au niveau où je l'aurais souhaité, mais en tout cas en ayant cette volonté forte de dire, la Communauté Urbaine, c'est la Communauté Urbaine. Qu'on habite à un bout de la Communauté ou à un autre bout, qu'on habite une ville ou qu'on habite une commune rurale et que c'est comme ça que la Communauté va avancer dans un avenir qui, pour moi, je le pense en tout cas, est un avenir qui est plutôt serein compte tenu... compte tenu de toutes les conditions que nous avons créées de développement, même si ce n'est pas facile. Mais en tout cas, nous avons affiché cette volonté. Je l'ai dit dans mon propos liminaire, j'ai dit ce que nous avons fait durant ce dernier mandat. Mais d'autres choses ont été faites avant et donc ça a été pour moi une grande fierté que de présider la Communauté Urbaine à vos côtés, encore une fois, en souhaitant quels que soient les résultats qui pourront advenir au lendemain des élections municipales qui conditionnera aussi cette Assemblée. Et bien que la Communauté Urbaine reste forte parce que ne nous y trompons pas, la Communauté urbaine est une collectivité qui est reconnue au niveau national. De plus en plus, elle est considérée comme une grande collectivité, elle est entendue comme une grande collectivité. La Communauté Urbaine, elle va dans tous les ministères, elle est reconnue, identifiée et c'est ce qui nous permet à un moment donné aussi de pouvoir peser dans les décisions. Sur beaucoup de sujets, ce n'est pas simplement l'Industrie, même d'autres sujets, l'Industrie bien entendu, mais aussi d'autres sujets. Et ça, doit continuer parce que pour être entendu, faut être fort. Si nous, on n'est pas entendu, c'est comme ça. Et bien la Communauté, elle est forte et elle doit continuer d'être forte. Moi, c'est le vœu que j'exprime ce soir devant vous. En vous remerciant toutes et tous bien entendu, merci particulièrement aussi Daniel MEUNIER qui durant ce mandat a été un premier vice-président qui a été extrêmement présent. C'est confortable quand on est président d'avoir un premier vice-président qui est très présent. D'une manière générale, l'exécutif bien entendu c'est important d'avoir des élus qui sont là parce que c'est un travail collectif. Mais quand le premier vice-président d'abord montre l'exemple, il est très présent. C'est beaucoup plus facile aussi pour le président. Donc un grand merci à toi et tout particulier Mon cher Daniel. Voilà ce que je souhaitais dire et terminer moi aussi, comme je l'ai fait en propos liminaire. Mais je le redis encore, remerciez tous les agents de la Communauté Urbaine, l'administration, et puis mes directions que j'ai beaucoup sollicitées, qui ont fait un travail formidable, parfois dans la grande difficulté. Croyez-moi dans la grande difficulté. Mais ce sont des travailleurs acharnés, ils l'ont démontré. Et voilà, moi ça me touche beaucoup d'avoir aussi au plus proche de moi des collaborateurs aussi compétents et aussi travailleurs. Voilà un grand merci à toutes et à tous. Puis maintenant, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, le

verre de l'amitié nous attend. Merci.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15)

David MARTI

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.

Denis CHRISTOPHE

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DC', written over a horizontal line.